Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2164(INI)

1.10.2025

AMENDEMENTS
1 - 324

Projet de rapport
David McAllister
(PE776.921v01-00)

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2025
(2025/2164(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 7 mai 2025 sur les violations de la liberté religieuse au Tibet,

Or. en

Amendement 2
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 8 mai 2025 sur le retour des enfants ukrainiens transférés de force et déportés par la Russie,

Or. en

Amendement 3
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 9 juillet 2025 sur le coût humain de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et la nécessité urgente de mettre fin à l'agression russe: la situation des civils détenus illégalement et des prisonniers de guerre, et la poursuite des bombardements de civils,

Or. en

Amendement 4
Tonino Picula

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les remarques formulées par le Secrétaire général des Nations unies le 22 septembre 2025 devant l'Assemblée générale à l'occasion du 80e anniversaire des Nations unies,

Or. en

Amendement 5
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Michał Kobosko, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar, Urmas Paet

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le discours sur l'état de l'Union prononcé le 10 septembre 2025 par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne,

Or. en

Amendement 6
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu le plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne 2021-2025 (GAP III),

Or. en

Amendement 7
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration conjointe adoptée lors du sommet UE-CELAC du 18 juillet 2023,

Or. es

Amendement 8
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies sur le droit de la mer,

Or. el

Amendement 9
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu le concept stratégique 2022 de l'OTAN, adopté le 29 juin 2022,

Or. en

Amendement 10
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration du Sommet de l'OTAN à La Haye,

Or. en

Amendement 11
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme, adoptées en 2004, révisées en 2008 et précisées dans une note d'orientation de 2020 sur la mise en œuvre desdites orientations,

Or. en

Amendement 12
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 23 janvier 2025 sur la désinformation et falsification de l'histoire par la Russie pour justifier sa guerre d'agression contre l'Ukraine,

Or. en

Amendement 13
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la charte des Nations unies du 26 juin 1945,

Or. en

Amendement 14
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté le 17 juillet 1998,

Or. en

Amendement 15
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution

Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 23 novembre 2022 sur la désignation de la Fédération de Russie comme État soutenant le terrorisme (P9_TA(2022)0405),

Or. en

Amendement 16
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'accord interinstitutionnel du 20 novembre 2002 entre le Parlement européen et le Conseil concernant l'accès du Parlement européen à des informations sensibles du Conseil dans le domaine de la politique de sécurité et de défense,

Or. en

Amendement 17
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu ses résolutions sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit adoptées conformément à l'article 150 de son règlement intérieur,

Or. en

Amendement 18
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de Sauli Niinistö du 30 octobre 2024 intitulé «Renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe»,

Or. en

Amendement 19
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 17 janvier 2024 sur les implications en matière de sécurité et de défense de l'influence de la Chine sur les infrastructures critiques dans l'Union européenne (2023/2072(INI)),

Or. en

Amendement 20
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 24 octobre 2024 sur l'interprétation erronée de la résolution 2758 de l'ONU par la République populaire de Chine et

les provocations militaires constantes de celle-ci autour de Taïwan,

Or. en

Amendement 21
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont ***notamment*** de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale***, ainsi que de favoriser*** la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;	A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont ***de servir les intérêts stratégiques de l'Europe en garantissant la sécurité de l'Union et en poursuivant ses priorités vitales,*** de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale***; que ces objectifs doivent être poursuivis tout en favorisant*** la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 22
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont notamment de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale, ainsi que de favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;	A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union***, tels qu'énoncés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne,*** sont notamment de ***garantir la sécurité de l'Union, de*** préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale, ainsi que de

favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 23
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont notamment de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale, ainsi que de favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;	A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont notamment de préserver la paix ***grâce à une dissuasion crédible***, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale ***dans le cadre d'une politique étrangère fondée sur des valeurs***, ainsi que de favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;

Or. de

Amendement 24
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont notamment de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale, ainsi que de favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;	A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont notamment ***de garantir l'ensemble des intérêts des États membres,*** de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale, ainsi que de favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme ***à l'échelle***

internationale;

Or. el

Amendement 25
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont notamment de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale, ainsi que de favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme;	A. considérant que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union sont notamment de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale, ainsi que de favoriser la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme***, y compris les droits des femmes et des minorités***;

Or. en

Amendement 26
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les guerres et les conflits armés, y compris les affrontements directs et les tensions croissantes — même entre des puissances nucléaires telles que l'Inde et le Pakistan — ainsi que les attaques hybrides, ont touché presque tous les continents au cours de l'année écoulée; que les organisations internationales créées pour prévenir de telles tensions n'ont pas rempli leur mandat, rendant

leur réforme urgente et indispensable et nécessitant un engagement collectif accru des démocraties pour renforcer la défense;

Or. en

Amendement 27
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les Balkans occidentaux constituent une région d'importance stratégique pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, que la Serbie et la Macédoine du Nord ont montré des tendances inquiétantes à s'éloigner des principes européens et que le recours à une rhétorique anti-européenne par leurs dirigeants politiques nuit à la crédibilité de leur perspective européenne;

Or. en

Amendement 28
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que

d'opter pour des accords de nature transactionnelle;	d'opter pour des accords de nature transactionnelle; ***qu'il est urgent de continuer à défendre et à renforcer l'ordre international fondé sur des règles et ses institutions, les normes, valeurs et principes universels de la charte des Nations unies, tels que les droits de l'homme et la justice internationale, le multilatéralisme et l'Acte final d'Helsinki, en particulier en ce qui concerne le respect des frontières internationales;***

Or. en

Amendement 29
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle;	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle; ***que l'Union doit renforcer les relations transatlantiques et établir et approfondir la coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin d'accroître sa sécurité économique;***

Or. en

Amendement 30
Petar Volgin

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que ***d'opter pour des accords de nature transactionnelle***;	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que ***de se comporter avec dignité sur la scène internationale, en respectant la souveraineté des autres pays et l'intégrité de leurs sociétés, et en s'abstenant d'imposer des constructions idéologiques***;

Or. en

Amendement 31
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle;	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle ***avec la Russie, qui mène une guerre d'agression illégale et non provoquée contre l'Ukraine et joue un rôle de premier plan dans la remise en cause de l'ordre international fondé sur des règles***; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle;

Or. en

Amendement 32
Leoluca Orlando

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle;	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle ***et doit réaffirmer avec force son rôle moteur en tant que force diplomatique et garante de l'interdépendance multilatérale des différents acteurs institutionnels***;

Or. en

Amendement 33
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes ***adoptent des comportements complexes allant d'une*** coopération ***étroite à la confrontation sectorielle***; que, dans le climat géopolitique actuel, ***l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle***;	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes ***et certains acteurs historiques et émergents ne respectent pas nos valeurs et nuisent à l'ordre international fondé sur des règles, s'engageant parfois dans une*** coopération ***tactique tout en remettant simultanément en cause la sécurité et les intérêts vitaux de l'Europe***; que, dans le climat géopolitique actuel, ***l'Europe doit s'appuyer sur son expérience historique en matière de lutte contre les menaces directes pour la sécurité et compter sur des alliances éprouvées***;

Or. en

Amendement 34
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; ***que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle;***	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle;

Or. de

Amendement 35
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle;	B. considérant que certaines puissances historiques et ***autres puissances*** émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique ***difficile et fragmenté*** actuel, l'Union, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle ***et complexe***;

Or. es

Amendement 36
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union***, dans certains cas, n'a guère d'autre choix que d'opter pour des accords de nature transactionnelle***;	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle ***et à la coercition***; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union ***doit s'adapter et mieux défendre ses intérêts et ceux de ses États membres***;

Or. en

Amendement 37
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, ***n'a guère d'autre choix que d'opter*** pour des accords de nature transactionnelle;	B. considérant que certaines puissances historiques et émergentes adoptent des comportements complexes allant d'une coopération étroite à la confrontation sectorielle; que, dans le climat géopolitique actuel, l'Union, dans certains cas, ***a politiquement opté*** pour des accords de nature transactionnelle;

Or. en

Amendement 38
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que certains acteurs internationaux, surtout les États

autoritaires, compromettent la sécurité et la stabilité européennes au moyen d'un vaste ensemble de tactiques hybrides qui comprennent, entre autres, des cyberattaques, des sabotages contre des infrastructures critiques et des tentatives coordonnées et continues d'ingérence dans le fonctionnement démocratique de nos pays au moyen d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, en particulier dans les processus électoraux; que ces menaces représentent des menaces sécuritaires à part entière; que l'Union devrait inclure des dispositions sur la manière de contrer ces menaces dans le cadre de sa PESC;

Or. en

Amendement 39
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'élargissement revêt une importance stratégique capitale pour l'Union, car il représente un investissement géostratégique à long terme dans la paix, la démocratie, la stabilité, la sécurité, la protection du climat et la prospérité pour le continent, ce qui est d'autant plus vrai au vu de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; que la préparation de l'élargissement nécessite des réformes au sein de l'Union et que l'Union devrait mener le processus d'élargissement parallèlement aux réformes institutionnelles et décisionnelles nécessaires en vue de préserver la capacité d'intégration de l'Union;

Or. en

Amendement 40
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'Union doit continuer à promouvoir sa propre diplomatie européenne autonome dans tous les domaines, y compris la diplomatie publique, culturelle, économique, climatique, numérique, cybernétique et relative à l'intelligence artificielle; que la mise en place d'un service diplomatique propre à l'Union, façonné par une culture diplomatique commune nourrie d'une perspective résolument européenne, constitue une étape essentielle à cet égard; que l'actuelle Académie diplomatique européenne contribue à cet objectif;

Or. en

Amendement 41
Alice Teodorescu Måwe, Céline Imart, Lukas Mandl, Miriam Lexmann, Hildegard Bentele, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'attaque perpétrée par le Hamas le 7 octobre a constitué le plus grand pogrom contre les Juifs depuis l'Holocauste; qu'Israël a le droit, en vertu du droit international, de se défendre après les attaques du 7 octobre; que les conséquences des attaques du 7 octobre, y compris la défense d'Israël, ont entraîné une montée alarmante et croissante de la haine, notamment de

l'antisémitisme, dans le monde entier;

Or. en

Amendement 42
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la Russie prolonge délibérément sa guerre d'agression totale illégale, non provoquée et injustifiable contre l'Ukraine dans le but d'épuiser ce pays et de déstabiliser l'Union et l'OTAN; que cette stratégie d'usure réaffirme le rôle de l'OTAN en tant que fondement de la sécurité européenne et souligne qu'un lien transatlantique renforcé et indestructible est essentiel;

Or. en

Amendement 43
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'espace réservé à la société civile se réduit à l'échelle mondiale et que les défenseurs des droits de l'homme (DDH) et les organisations de la société civile (OSC) sont de plus en plus exposés à des attaques et à des menaces de la part d'acteurs étatiques et non étatiques, y compris au sein de l'Union; que les DDH et les OSC comptent parmi nos principaux alliés lorsqu'il s'agit de

défendre et de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit;

Or. en

Amendement 44
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que, compte tenu du renforcement de la coopération entre les régimes autoritaires — illustré par le «partenariat sans limites» ouvertement déclaré par la Russie et la Chine —, il ne faut se faire aucune illusion quant à leurs objectifs, car cette coopération s'est transformée en un alignement stratégique délibéré visant à remodeler l'ordre international;

Or. en

Amendement 45
Sebastiaan Stöteler, Jordan Bardella, Jaroslav Bžoch, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le conflit israélo-palestinien s'est de plus en plus internationalisé, avec des manifestations violentes éclatant dans des villes européennes et d'autres villes du monde entier, notamment l'exhibition de drapeaux d'organisations terroristes islamistes désignées par l'Union et la communauté internationale, ainsi que d'autres symboles de soutien au terrorisme;

Or. en

Amendement 46
Łukasz Kohut

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant qu'il convient de se félicite de la décision du gouvernement islandais d'entamer des négociations sur un partenariat en matière de sécurité et de défense avec l'Union; que cet accord sera fondamental pour les futures relations entre l'Union et l'Islande;

Or. en

Amendement 47
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'intensification des tensions géopolitiques et économiques constitue un facteur propice à la reprise des conflits gelés et à l'éclatement de nouveaux conflits;

Or. en

Amendement 48
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

B bis. considérant que le sommet UE-CELAC se tiendra les 4 et 5 novembre à Santa Marta, en Colombie;

Or. es

Amendement 49
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que le Parlement européen a récemment exprimé sans équivoque sa position à travers de nombreuses résolutions concernant le non-respect par Cuba de l'accord de dialogue politique et de coopération avec l'Union européenne; qu'il convient de s'intéresser à la situation au Venezuela et en particulier à la reconnaissance d'Edmundo González Urrutia comme président élu du Venezuela à l'issue des élections du 28 juillet 2024; qu'il convient également de rappeler ses condamnations répétées du régime de Daniel Ortega et Rosario Murillo au Nicaragua;

Or. es

Amendement 50
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que des pouvoirs dictatoriaux et autocratiques, tels que la Russie, la Corée du Nord, l'Iran, Cuba, le Venezuela et la Biélorussie, agissent au mépris flagrant du droit international et

de la sécurité mondiale, coordonnant souvent leurs actions déstabilisatrices, remettant activement en cause l'ordre international fondé sur des règles et ses institutions multilatérales, ainsi que nos alliances;

Or. en

Amendement 51
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que l'apparition de nouvelles crises géopolitiques et humanitaires mondiales montre que l'Union doit disposer de son propre système de renseignements crédibles et de première main sur les menaces extérieures existantes et possibles qui pèsent sur elle, afin de pouvoir réagir rapidement et efficacement et de mieux protéger ses intérêts à l'étranger;

Or. en

Amendement 52
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les Balkans revêtent une importance historique, géographique et politique pour l'Europe, et que la consolidation de l'ensemble du flanc oriental de l'Union est essentielle pour la stabilité, la sécurité et la résilience de l'Union dans son ensemble;

Or. en

Amendement 53
Sebastiaan Stöteler, Jordan Bardella, Jaroslav Bžoch, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que, le 17 septembre 2025, la Commission européenne a proposé au Conseil la suspension de certaines dispositions commerciales de l'accord d'association UE-Israël, bien qu'Israël soit un partenaire et un allié clé au Proche et au Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 54
Łukasz Kohut

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant qu'il convient de se féliciter de la décision du gouvernement islandais d'organiser d'ici 2027 un référendum sur la reprise des négociations d'adhésion à l'Union et s'engage à respecter le résultat de ce référendum, tel qu'il aura été démocratiquement exprimé par les citoyens islandais;

Or. en

Amendement 55
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les principes des Nations unies sont attaqués comme jamais auparavant et que nous devons défendre et renforcer les Nations unies;

Or. en

Amendement 56
Sebastiaan Stöteler, Jaroslav Bžoch, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que, depuis le 7 octobre 2023, Israël fait l'objet d'attaques soutenues à grande échelle par des drones lancés par l'Iran, le Hezbollah et les Houthis, et qu'il a par conséquent développé des capacités défensives avancées et une expertise opérationnelle unique; que l'expérience et la technologie d'Israël, en particulier ses systèmes de défense contre les drones, présenteraient une valeur stratégique majeure pour les États membres de l'Union dans le renforcement de leurs défenses et de leurs contre-mesures face aux menaces croissantes que représentent les drones russes, iraniens et nord-coréens;

Or. en

Amendement 57
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que la criminalité organisée, et en particulier le trafic de drogue, représente une menace grave pour la sécurité de l'Union; que depuis 2020, l'Union est devenue le plus grand marché de consommation de cocaïne au monde; que cette dernière provient en grande partie d'Amérique latine et pénètre dans l'Union principalement par les ports européens de l'Atlantique;

Or. es

Amendement 58
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité***, et*** requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires***; souligne que, de l'Ukraine au Caucase, du Proche et du Moyen-Orient au Sahel, en passant par l'Arctique et au-delà, un arc d'instabilité s'est formé autour de l'Europe, illustrant l'incertitude radicale dans laquelle évolue l'Union***; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle

fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité***; rappelle que l'Union ne peut pas se permettre de se replier sur elle-même et doit rester ouverte et engagée dans le monde afin de défendre ses valeurs et ses intérêts, ce qui*** requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 59
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires***, menées par la Chine, la Russie, l'Iran et la Corée du Nord***; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux***, tout en renforçant sa propre autonomie stratégique, par exemple grâce à une dissuasion militaire crédible***;

Or. de

Amendement 60
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires ***et dictatoriales, en particulier la Russie, qui constituent la menace la plus grave pour la sécurité des États membres de l'Union***; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés***, en particulier par les régimes criminels de Moscou et de Minsk***; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 61
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est ***devenu*** plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert ***de reconstruire la capacité et la volonté de l'Europe à défendre les acquis des dernières décennies et à dissuader ses adversaires, ce qui devrait s'accompagner de*** la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 62
Sebastiaan Stöteler, Jaroslav Bžoch, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances

autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; ***note en outre avec inquiétude que les institutions internationales ont besoin d'être réformées, car elles ont été instrumentalisées par des régimes autoritaires;*** prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 63
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires***; souligne que le contexte géopolitique actuel est marqué par une tendance croissante au recul de la démocratie et à l'autoritarisme***; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus

mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 64
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète ***du rythme rapide des changements géopolitiques induits*** par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que ***le système*** international ***est plus multipolaire et moins multilatéral***, que la concurrence y ***remplace*** la coopération et le ***commerce*** et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète ***de l'instabilité géopolitique croissante provoquée*** par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires ***et les acteurs unilatéraux***; constate avec inquiétude que ***les organisations multilatérales sont profondément affaiblies et que l'ordre*** international ***fondé sur des règles est gravement compromis***, que la concurrence ***et le protectionnisme*** y ***remplacent*** la coopération et le ***libre-échange*** et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, ***nos valeurs démocratiques,*** notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 65
Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Malik Azmani, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se fait l'écho des*** préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	1. ***souscrit pleinement et partage sans réserve les*** préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 66
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

(VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement***,*** d'information ***et de migration*** y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	(VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement ***et*** d'information y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité***, nos systèmes démocratiques*** et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 67
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert ***la***	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les rudes pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert

mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	***l'adaptation aux défis*** régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 68
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les ***rudes*** pressions militaires, politiques et économiques exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;	1. se fait l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et s'inquiète du rythme rapide des changements géopolitiques induits par les pressions militaires, politiques et économiques ***agressives*** exercées par les puissances autoritaires; constate avec inquiétude que le système international est plus multipolaire et moins multilatéral, que la concurrence y remplace la coopération et le commerce et que les flux d'investissement, d'information et de migration y sont de plus en plus instrumentalisés; prévient qu'une telle fragmentation menace nos intérêts stratégiques, notre sécurité, notre prospérité et notre unité, et requiert la mobilisation de nos partenariats et alliances régionaux et mondiaux;

Or. en

Amendement 69
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. juge positive la tendance mondiale croissante au non-alignement; invite l'Union et ses États membres à élaborer une politique étrangère proactive et non alignée;

Or. en

Amendement 70
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à élaborer une PESC tournée vers l'avenir qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants;	2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à élaborer une PESC tournée vers l'avenir qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants ***et aborde clairement les principaux défis géopolitiques***;

Or. en

Amendement 71
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à ***élaborer*** une PESC tournée vers l'avenir qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants;	2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à ***coopérer étroitement avec les États membres afin d'élaborer*** une PESC tournée vers l'avenir qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants;

Or. en

Amendement 72
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à élaborer une PESC tournée vers l'avenir qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants;	2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à élaborer une PESC tournée vers l'avenir qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants;

Or. en

Amendement 73
Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Malik Azmani, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à élaborer une PESC ***tournée vers l'avenir*** qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants;	2. invite, dans ce contexte, la VP/HR à élaborer une PESC ***ambitieuse*** qui poursuive les objectifs énoncés dans les paragraphes suivants;

Or. en

Amendement 74
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point a (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a) défendre l'ordre international fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 75
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point b (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b) favoriser la coopération sur des intérêts communs;

Or. en

Amendement 76
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point c (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c) établir des limites claires et des positions non négociables; et

Or. en

Amendement 77
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point d (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d) accroître la visibilité de l'action de l'Union à l'étranger;

Or. en

Amendement 78
Engin Eroglu

Proposition de résolution

Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Façonner l'ordre international fondé sur des règles que nous défendons	Façonner l'ordre international fondé sur des règles ***et des valeurs*** que nous défendons

Or. de

Amendement 79
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Façonner l'ordre international fondé sur des règles ***que nous défendons***	***Forger et préserver*** l'ordre international fondé sur des règles

Or. en

Amendement 80
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Façonner l'ordre international fondé sur ***des règles*** que nous défendons	Façonner l'ordre international fondé sur ***les Nations unies*** que nous défendons

Or. en

Amendement 81
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle ***que l'ordre*** international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle ***qu'un ordre*** international fondé sur des règles ***qui fonctionne correctement*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité; ***souligne que la participation d'un agresseur en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que l'adhésion de régimes autoritaires brutaux et oppressifs au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, démontrent à quel point la crédibilité du système multilatéral actuel a été profondément compromise;***

Or. en

Amendement 82
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité	3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité

et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;

et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité; ***invite l'Union et ses États membres à défendre les Nations unies contre les attaques, à œuvrer activement au renforcement de leur rôle, de leur efficacité et de leur représentation démocratique, et à mettre en œuvre le programme 2030;***

Or. en

Amendement 83
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends ***grâce à la participation à des forums multilatéraux internationaux*** et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;

Or. en

Amendement 84
Martin Sonneborn

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États ***ainsi que l'autodétermination de tous les peuples***, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;

Or. en

Amendement 85
Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur ***des règles*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle que l'ordre international fondé sur ***la charte des Nations unies*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;

Or. en

Amendement 86
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles ***et des valeurs*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles ***et des valeurs*** subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;

Or. de

Amendement 87
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur ***des règles*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle que l'ordre international fondé sur ***le droit international public*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;

Or. fr

Amendement 88
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une ***érosion*** interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une ***combinaison d'érosion*** interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;

Or. en

Amendement 89
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur ***des règles*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait	3. rappelle que l'ordre international fondé sur ***le droit international*** protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'une érosion interne et d'agressions extérieures; alerte sur le fait

que sa ***destruction*** entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	que sa ***dévalorisation*** entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;
	Or. el

Amendement 90
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison ***d'une érosion interne et*** d'agressions ***extérieures***; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;	3. rappelle que l'ordre international fondé sur des règles protège la souveraineté et l'intégrité des États, permet le règlement pacifique des différends et assure que le pouvoir soit conditionné à la loi plutôt qu'à la force; s'inquiète du fait que l'ordre international fondé sur des règles subisse des pressions sans précédent en raison d'agressions ***continues et multiples***; alerte sur le fait que sa destruction entraîne une instabilité et des conflits dans le monde entier, ce qui affaiblit notre propre sécurité et prospérité;
	Or. en

Amendement 91
Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. déplore que la politique militariste et agressive d'Ursula von der Leyen et de Kaja Kallas ait conduit les États membres de l'Union au bord d'un conflit dramatique susceptible de dégénérer en

escalade nucléaire; demande une réorientation urgente de la politique de l'Union vers la diplomatie, la protection des civils et la désescalade, en privilégiant la paix, la sécurité humaine et la résolution des conflits plutôt qu'une nouvelle escalade militaire; appelle l'Union à mettre immédiatement en place de véritables canaux de négociation en vue de parvenir à une solution politique au conflit en Ukraine, conformément aux principes de sécurité collective et de désarmement en Europe, et de respecter pleinement la charte des Nations unies et de l'acte final de la conférence d'Helsinki;

Or. en

Amendement 92
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que la crise climatique représente une menace existentielle pour l'humanité dans son ensemble et, en raison de ses conséquences géopolitiques, l'un des plus grands défis pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union; invite l'Union à placer la protection du climat et la diplomatie au cœur de sa politique étrangère, en s'engageant fermement à mettre en œuvre l'accord de Paris, à renforcer la coopération internationale en matière de climat et à traiter les effets du changement climatique sur la paix et la sécurité;

Or. en

Amendement 93
Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. exhorte l'Union à assumer davantage ses responsabilités et son rôle de leader mondial en matière de coopération multilatérale et de maintien d'un ordre mondial fondé sur des règles, qui sont essentiels à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité mondiales et européennes;

Or. en

Amendement 94
Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. souligne que l'Union a jusqu'à présent concentré ses efforts politiques et diplomatiques presque exclusivement sur la frontière orientale, créant ainsi les conditions d'une confrontation directe avec la Fédération de Russie; estime qu'une telle approche compromet les intérêts généraux et la sécurité de la majorité des États membres; insiste sur la nécessité d'une évaluation équilibrée et globale des défis géopolitiques auxquels l'Union est confrontée; demande en particulier que la dimension stratégique de la Méditerranée, qui a été injustement reléguée à un rôle marginal, soit placée au centre de l'action extérieure de l'Union; invite instamment la Commission et le Conseil à rétablir

immédiatement un équilibre global dans les priorités stratégiques de l'Union, en veillant à accorder une attention égale et cohérente aux dimensions orientale et méridionale de sa politique étrangère et de sécurité;

Or. en

Amendement 95
Michael Gahler, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale***;*** ***considère que lors du sommet de l'OTAN de 2024 à Washington, la Chine a été qualifiée de facteur déterminant de l'agression russe, et qu'en septembre dernier, lorsque les dirigeants russe et chinois se sont rencontrés à Pékin à la veille d'un grand défilé militaire, la Russie a décrit ses relations stratégiques avec la Chine comme étant à un niveau sans précédent***; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 96

Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie; ***invite instamment la Commission et les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir le retour des enfants ukrainiens déplacés de force, notamment en finançant des initiatives internationales visant à localiser et à suivre les enfants enlevés, en particulier les travaux du laboratoire de recherche humanitaire de l'université de Yale;***

Or. en

Amendement 97
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale;

rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie; ***souligne en outre que la paix ne peut être garantie que par la force et demande que des mesures appropriées soient prises pour fournir un soutien militaire à l'Ukraine et renforcer les capacités de défense des États membres de l'Union contre l'agression russe;***
	Or. de

Amendement 98
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; ***rappelle que l'agression russe contre l'Ukraine a commencé en 2014 avec l'occupation et l'annexion de la Crimée et son implication directe dans la guerre dans le Donbass;*** rappelle que l'agression de la Russie doit échouer ***et que l'Ukraine doit l'emporter***, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de ***toutes les zones temporairement occupées***

de l'Ukraine et le retour de tous les ***prisonniers de guerre et de tous les civils et*** enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 99
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***souligne que*** la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine ***constitue une attaque sans précédent contre l'ordre*** de paix ***européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent,*** un cessez-le-feu ***immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine*** et le ***retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie***;	4. ***déplore*** la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine***; souligne que la sécurité durable en Europe ne peut être assurée que par un accord*** de paix ***et*** un cessez-le-feu***, et non par une escalade illimitée*** et le ***transfert d'armes continu***;

Or. en

Amendement 100
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans	4. souligne que la guerre d'agression illégale***, non provoquée*** et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine

précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine ***et le retour de*** tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires ***ou autres***; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine***, la fin des déportations forcées, la libération de tous les Ukrainiens détenus et déportés, y compris*** tous les enfants illégalement enlevés par la Russie; ***exige que la Russie verse une indemnisation intégrale à l'Ukraine et aux victimes de crimes de guerre;***

Or. en

Amendement 101
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale***; constate que l'agression de la Russie contre l'Ukraine a profondément ébranlé la sécurité européenne et mondiale, engendrant ainsi des incertitudes économiques, l'insécurité alimentaire et la hausse des prix de l'énergie***; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et

inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 102
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une ***attaque*** sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une ***violation*** sans précédent ***du droit international et de la charte des Nations unies, y compris des principes de respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États, ainsi qu'une attaque flagrante*** contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 103
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une ***attaque*** sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de ***remettre en question*** les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une ***violation*** sans précédent ***du droit international et de la charte des Nations unies, y compris des principes de respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États, ainsi qu'une attaque flagrante*** contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de ***modifier*** les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 104
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie ***doit échouer***, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; ***exhorte l'Union, ses États membres et ses partenaires internationaux à œuvrer en faveur d'une solution diplomatique au conflit, dans le but de parvenir à une paix juste;*** rappelle que l'agression de la Russie ***échouera donc***, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat

et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 105
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Michał Kobosko, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale***; réaffirme que les actions de la Russie ignorent complètement la charte des Nations unies et violent le droit international et le droit international humanitaire***; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 106
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de ***l'ensemble du territoire de*** l'Ukraine ***à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues*** et le retour de tous les ***prisonniers de guerre et civils ukrainiens, en particulier les*** enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 107
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit ***échouer***, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur ***la loi***, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit ***être stoppée, inversée et indemnisée***, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur ***le droit international***, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie ***du territoire internationalement reconnu*** de l'Ukraine et le retour de tous les enfants

illégalement enlevés ***et de tous les citoyens détenus ou déportés*** par la Russie;

Or. en

Amendement 108
Kinga Gál, Viktória Ferenc

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie***, ainsi que la mise en œuvre de tous les efforts possibles en vue d'un accord de paix durable, au lieu de prolonger militairement les souffrances de la guerre***;

Or. en

Amendement 109
Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Malik Azmani, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression	4. ***soutient le 18e train de sanctions***

illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

de l'Union à l'encontre de la Russie, adopté le 18 juillet 2025; souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 110
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre ***d'agression illégale et injustifiée*** menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale***; rappelle que l'agression de la Russie ***doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires***; exige, par conséquent, un cessez-le-feu ***immédiat et inconditionnel, le retrait de*** la Russie ***de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie***;	4. souligne que la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***un événement régional majeur***; rappelle que l'agression de la Russie ***n'a pas échoué***; exige, par conséquent, un cessez-le-feu ***et des négociations dans le cadre de l'ONU pour régler de manière pacifique les questions en suspens, afin de rapprocher*** la Russie***, l'Ukraine et l'Union, dans l'intérêt mutuel de toutes les parties en vue de trouver des solutions communes aux grands défis internationaux***;

Or. el

Amendement 111
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie; ***demande la libération de tous les prisonniers de guerre et la restitution des corps de tous les soldats ukrainiens morts au combat;***

Or. en

Amendement 112
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***une attaque*** sans précédent contre l'ordre de paix ***européen*** depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit ***échouer, ce qui permettra de signifier*** que la force ne ***prévaut pas*** sur la	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue ***l'attaque la plus grave et*** sans précédent contre l'ordre de paix et ***de sécurité en Europe*** depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit ***être résolument combattue afin de démontrer***

loi, et de dissuader ***d'autres acteurs de*** toute tentative de ***remettre en question*** les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, ***un cessez-le-feu*** immédiat et inconditionnel***, le retrait*** de la Russie de l'Ukraine ***et*** le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

que la force ne ***prévaudra jamais*** sur la loi, et de dissuader toute tentative de ***modifier*** les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, ***le retrait*** immédiat et inconditionnel de la Russie de ***l'ensemble du territoire de*** l'Ukraine***, y compris la Crimée, ainsi que*** le retour ***en toute sécurité*** de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 113
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; ***rappelle*** que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi***, et*** de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; ***exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;***	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; ***réaffirme sa ferme conviction*** que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi ***afin*** de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires;

Or. en

Amendement 114
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre ***d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine*** constitue ***une attaque sans précédent contre*** l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que ***l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires***; ***exige***, par conséquent, ***un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie***;	4. souligne que la guerre ***en Ukraine*** constitue ***le plus grand défi pour*** l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que ***l'Union n'a pas su reconnaître à temps les dangers de cette guerre et, au lieu de concentrer ses efforts sur la recherche d'une solution pacifique, a choisi de s'engager dans le conflit, mettant ainsi en danger la vie et le bien-être des citoyens européens***; ***invite***, par conséquent, ***à une réorientation urgente des efforts vers la diplomatie et un règlement négocié susceptible de rétablir la stabilité et la sécurité sur le continent***;

Or. en

Amendement 115
Małgorzata Gosiewska, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression illégale et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis la Seconde Guerre mondiale; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie ***et le régime de Loukachenko***;

Or. en

Amendement 116
Martin Sonneborn

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la guerre d'agression ***illégale et*** injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis ***la Seconde Guerre mondiale***; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;	4. souligne que la guerre d'agression injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une attaque sans précédent contre l'ordre de paix européen depuis ***l'intervention illégale de l'OTAN dans les Balkans***; rappelle que l'agression de la Russie doit échouer, ce qui permettra de signifier que la force ne prévaut pas sur la loi, et de dissuader d'autres acteurs de toute tentative de remettre en question les frontières par des moyens militaires; exige, par conséquent, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 117
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. constate que la Russie continue de piller le patrimoine national de l'Ukraine; souligne que, jusqu'à présent, la Fédération de Russie a fait preuve d'un comportement agressif et a cherché non seulement à étendre son influence territoriale, mais aussi à détruire notre patrimoine et nos valeurs européens; insiste sur le fait que la lutte contre l'impérialisme et l'agression russes devrait inclure des efforts pour restaurer

et protéger le patrimoine culturel européen pillé en Ukraine, ainsi que dans d'autres États membres historiquement affectés, tels que la Pologne et la Roumanie, y compris le trésor national roumain; invite la Commission et le Conseil à inclure des considérations culturelles et la restitution du patrimoine national dans les actions extérieures de l'Union, en particulier dans leurs activités à l'égard de la Russie;

Or. en

Amendement 118
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle que les États européens doivent démontrer leur engagement concret à défendre l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Ukraine défend non seulement sa propre souveraineté, mais aussi la sécurité de toute l'Europe; déplore la réponse inadéquate à la présence des forces nord-coréennes; exhorte les États membres de l'Union à déployer des troupes sur le terrain pour aider les forces armées ukrainiennes à libérer les territoires temporairement occupés et à rétablir les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 119
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que, compte tenu de l'évolution du contexte sécuritaire et de la menace croissante que représente la Fédération de Russie, notamment la récente série d'incursions de drones violant l'espace aérien européen, il est impératif que les États membres de l'Union renforcent d'urgence leurs mécanismes de protection civile, ce qui nécessite une réponse coordonnée et résiliente à l'échelle de l'Union, afin de renforcer la préparation civile et de moderniser les systèmes d'alerte précoce;

Or. en

Amendement 120
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rend hommage au courage et à la résilience du peuple ukrainien, qui défend non seulement sa souveraineté et son intégrité territoriale, mais aussi les valeurs fondamentales européennes; exige un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait de la Russie de l'Ukraine et le retour de tous les enfants illégalement enlevés par la Russie;

Or. en

Amendement 121
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que la République populaire de Chine agit en tant que principal soutien de la Russie dans sa guerre d'agression en fournissant la majeure partie des biens à double usage indispensables à la fabrication d'armes russes, tout en apportant un soutien diplomatique et politique, prolongeant ainsi la guerre;

Or. de

Amendement 122
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. prend acte de la rencontre entre Trump et Poutine à Anchorage; invite la Commission et les États membres à prendre une initiative diplomatique visant à garantir la paix en Ukraine;

Or. en

Amendement 123
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. condamne la rhétorique agressive et impérialiste exprimée par le président américain Trump lors de l'Assemblée générale des Nations unies, qui menace ouvertement la paix, la souveraineté et le

multilatéralisme; note que ce discours glorifie les guerres illégales, les sanctions et les mesures coercitives unilatérales, y compris le soutien au génocide à Gaza et les menaces contre des nations souveraines; souligne que ces positions nuisent aux principes mêmes de la charte des Nations unies; invite par conséquent à rejeter l'alignement sur ces politiques et à poursuivre une voie indépendante de paix, de coopération et de solidarité avec les pays du Sud;

Or. en

Amendement 124
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que l'ancienne dépendance de l'Europe à l'égard du gaz russe a mis en évidence les dangers liés aux vulnérabilités stratégiques face aux régimes autoritaires; met en garde contre l'existence actuelle d'une dépendance similaire à l'égard de la Chine, notamment dans le domaine des terres rares; souligne que ces dépendances limitent la capacité d'action de l'Europe en matière de politique étrangère et accroissent sa vulnérabilité au chantage politique et économique; demande dès lors la mise en place de mesures efficaces de réduction des risques, la diversification des chaînes d'approvisionnement et l'établissement de nouveaux partenariats;

Or. de

Amendement 125
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. se déclare profondément préoccupé par le soutien important apporté par le Hezbollah aux opérations militaires de la Russie en Ukraine et par sa coordination avec d'autres milices soutenues par l'Iran;

Or. en

Amendement 126
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. souligne que la dépendance de l'Union à l'égard de la Chine en ce qui concerne les matières premières critiques constitue une vulnérabilité géopolitique et économique considérable; demande par conséquent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie européenne globale pour les matières premières, qui englobe à la fois l'exploitation responsable des ressources propres au sein de l'Union et des partenariats stratégiques avec des pays tiers; souligne que la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en terres rares et autres matières premières critiques est une condition préalable à l'autonomie stratégique et à la compétitivité de l'Europe;

Or. de

Amendement 127
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne; ***invite instamment le Conseil à imposer des sanctions aux pays tiers qui ont facilité la guerre d'agression contre l'Ukraine par la Russie, soit en permettant à cette dernière de contourner les sanctions, soit en lui fournissant une assistance militaire directe; demande en particulier au Conseil d'imposer des sanctions similaires à l'encontre d'entités et de personnes en Chine, en Inde, en République islamique d'Iran, en RPDC et dans d'autres pays qui ont livré du matériel militaire stratégique, notamment des drones, et envisagent de proposer des missiles sol-sol à la Fédération de Russie pour qu'elle les utilise contre l'Ukraine, notamment contre des cibles civiles; demande la fin immédiate de toutes les importations européennes de combustibles fossiles russes, y compris le pétrole, le gaz et le gaz naturel liquéfié; invite la Commission et les États membres à renforcer l'application des sanctions dans les États membres de l'Union, compte tenu des disparités importantes qui existent entre les pratiques des États membres; se félicite de l'initiative PURL et invite instamment les États membres à continuer de fournir des armes et des munitions à l'Ukraine, en particulier des systèmes de défense aérienne et des capacités de frappe en profondeur;***

Or. en

Amendement 128
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population***; rappelle le mémorandum de Budapest de 1994 sur les garanties de sécurité, en vertu duquel l'Ukraine a renoncé à toutes ses armes nucléaires, mais qui n'a finalement pas empêché l'agression russe; demande par conséquent que toutes les garanties de sécurité futures soient substantielles et concrètes, y compris le déploiement de forces des États membres de l'Union, des alliés de l'OTAN et des partenaires partageant les mêmes valeurs***; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 129
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en

matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;

matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne; ***rappelle qu'une coopération étroite entre l'Union et les États-Unis est essentielle pour garantir une paix juste et durable en Ukraine et assurer la sécurité du continent européen, parallèlement aux efforts déployés par l'Union pour assumer davantage la responsabilité de sa propre sécurité;***

Or. en

Amendement 130
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population***; souligne que les investissements dans la défense territoriale de l'Ukraine et dans sa base industrielle de défense sont nécessaires et mutuellement bénéfiques pour l'Europe, mais ne constituent pas en soi des garanties de sécurité***; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 131
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que ***tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril*** la sécurité européenne;	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre ***et à renforcer sa position hégémonique dans le domaine de l'influence post-soviétique***, et prévient que la sécurité de l'Europe ***est déjà gravement menacée, comme l'ont montré de récentes violations de l'espace aérien de l'OTAN, par exemple en Finlande, en Lettonie, en Lituanie, en Estonie, en Pologne, en Norvège et en Roumanie***;

Or. de

Amendement 132
Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant

récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;	récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne; ***rappelle que le mandat électoral de l'actuel gouvernement Zelensky a pris fin le 20 mai 2024;***

Or. en

Amendement 133
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population***; reconnaît la nécessité de la présence de troupes européennes en Ukraine afin de maintenir une paix durable***; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 134
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être

négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;	négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne ***et constituerait un affront au droit international***;

Or. en

Amendement 135
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril la sécurité européenne;	5. souligne que tout accord de paix doit comporter des garanties solides ***et crédibles*** en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; met en garde contre les propositions hypocrites de la Russie, qui visent en réalité à prolonger la guerre, et prévient que tout règlement imposé par la Russie**,** ou venant récompenser son agression**,** mettrait gravement en péril la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 136
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que tout accord de paix	5. souligne que tout accord de paix

doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; ***met en garde contre*** les propositions ***hypocrites de la Russie,*** qui ***visent en réalité à*** prolonger la guerre, et ***prévient que tout*** règlement ***imposé par la Russie ou venant récompenser son agression mettrait gravement en péril*** la sécurité ***européenne***;	doit comporter des garanties solides en matière de sécurité pour l'Ukraine, être négocié par ses dirigeants élus et bénéficier du soutien de sa population; ***souligne qu'il importe d'éviter*** les propositions qui ***risquent de*** prolonger la guerre, et ***rappelle qu'un*** règlement ***durable nécessite une large légitimité et le respect de*** la sécurité ***internationale***;
	Or. en

Amendement 137
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle que la Russie a ouvertement exigé une révision fondamentale de l'ordre sécuritaire européen, cherchant à modifier radicalement le statu quo politique et sécuritaire en Europe par des actions agressives; souligne que ce chantage, qui vise à réimposer brutalement et par la force une sphère d'influence russe, doit être fermement rejeté, conformément au droit international, aux leçons tirées de l'histoire tragique de l'Europe, telle que l'occupation soviétique de l'Europe centrale et orientale, et aux principes défendus par la communauté des démocraties; souligne en outre qu'il doit être contré par des moyens de dissuasion crédibles, notamment des investissements soutenus dans les capacités de défense, l'interopérabilité, l'expansion rapide de la coopération industrielle transatlantique en matière de défense, l'exploitation des technologies émergentes, ainsi que la préparation et la résilience collectives; invite les États membres et les alliés de l'OTAN à respecter leurs engagements en

allouant chaque année 5 % du produit intérieur brut (PIB) aux besoins essentiels en matière de défense et aux dépenses liées à la défense et à la sécurité;

Or. en

Amendement 138
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. condamne avec la plus grande fermeté les violations intentionnelles et répétées de l'espace aérien des États membres de l'Union par la Russie; estime que ces actes agressifs et irresponsables constituent une grave escalade de la part de la Russie, qui menace la sécurité des citoyens de l'Union, la stabilité régionale et la paix internationale; souligne qu'il est prêt à défendre la frontière orientale de l'Europe; se félicite à cet égard de l'annonce faite par la Commission de conclure une alliance avec l'Ukraine dans le domaine des drones;

Or. en

Amendement 139
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et ***de***	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et ***du crime***

crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs ***étrangers*** russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;

d'agression répondent de leurs actes; ***condamne les sanctions imposées à l'encontre de la Cour pénale internationale, qui constituent une grave atteinte au système judiciaire international; demande à la Commission d'activer de toute urgence la loi de blocage et aux États membres de renforcer leur action diplomatique pour protéger et sauvegarder la CPI, pierre angulaire indispensable du système judiciaire international; critique vivement la réticence de certains États membres de l'Union à respecter leurs obligations internationales en exécutant les mandats d'arrêt délivrés par la CPI afin de traduire les criminels en justice; invite l'Union et ses États membres à défendre fermement la légitimité de la Cour pénale internationale et à coopérer pleinement à ses travaux;*** invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs ***souverains*** russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 140
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Michał Kobosko, Dan Barna, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; ***se félicite de l'arrêt rendu le 9 juillet 2025 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Ukraine et Pays-Bas c. Russie, qui marque une avancée significative dans la mise en cause de la***

responsabilité de la Russie pour sa guerre d'agression et les atrocités qu'elle a commises en Ukraine; réaffirme sa position selon laquelle la Russie doit indemniser l'Ukraine pour les dommages qu'elle a causés à sa population, à son territoire, à sa nature et à ses infrastructures; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la ***défense et la*** reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 141
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à ***proposer une législation qui utilise*** les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission ***et les États membres*** à ***confisquer*** les avoirs étrangers russes immobilisés pour la ***défense, la*** reconstruction de l'Ukraine ***et les réparations en faveur des victimes***; ***rappelle que, pour atteindre cet objectif, il est essentiel de maintenir le gel des avoirs russes au sein de l'Union; plaide en faveur de la mise en place et de l'application rapides d'un mécanisme juridique permettant de recenser, d'immobiliser et de confisquer tous les avoirs et biens détenus hors de Biélorussie par Loukachenko et son proche entourage, en vue de les réaffecter à un fonds de soutien aux victimes de la répression;***

Or. en

Amendement 142
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs ***étrangers*** russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs ***souverains*** russes immobilisés pour la ***défense et la*** reconstruction de l'Ukraine; ***souligne que la justice et la responsabilité restent des éléments essentiels pour garantir l'équité et la viabilité de tout accord de paix; se félicite des progrès accomplis dans la mise en place du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et exhorte toutes les parties prenantes à faire avancer rapidement ses travaux;***

Or. en

Amendement 143
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction

de l'Ukraine;	de l'Ukraine; ***souligne que la guerre d'agression menée par la Russie comprend un écocide qui a causé des dommages graves et durables à l'environnement ukrainien, notamment la destruction d'écosystèmes, et estime que leur reconnaissance internationale en tant que crimes de guerre est essentielle pour garantir la pleine responsabilité juridique de la Russie;***

Or. en

Amendement 144
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; ***rappelle que la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine et de Maria Lvova-Belova, commissaire russe aux droits de l'enfant, pour crime de guerre consistant en la déportation et le transfert illégaux d'enfants ukrainiens;*** invite instamment la Commission à proposer ***d'urgence*** une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour ***les besoins militaires et*** la reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 145
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine; ***demande que tous les actifs de l'État russe, des autorités locales russes, des entreprises publiques russes et des personnes physiques soient inscrits sur la liste des sanctions de l'Union et utilisés pour indemniser l'Ukraine des dommages causés par cette guerre;***

Or. en

Amendement 146
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment ***la Commission à proposer une législation qui utilise les*** avoirs étrangers russes immobilisés ***pour la reconstruction de l'Ukraine***;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment ***l'Union et ses États membres à soutenir la création d'un tribunal spécial chargé de juger le crime d'agression commis par la Russie contre l'Ukraine; soutient des solutions innovantes pour financer les efforts de défense de l'Ukraine ainsi que sa reconstruction sur la base des*** avoirs étrangers russes immobilisés***; invite instamment la Commission à proposer une législation à cet effet***;

Or. en

Amendement 147
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; ***invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise*** les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; ***se félicite de l'annonce d'une proposition à venir concernant un prêt de réparation pour l'Ukraine visant enfin à utiliser*** les avoirs étrangers russes immobilisés pour ***l'effort de guerre et*** la reconstruction de l'Ukraine***, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Parlement européen depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie***; ***invite le Conseil à l'adopter rapidement;***

Or. en

Amendement 148
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes;*** invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 149
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine; ***réitère son soutien sans faille à toute sanction contre la Russie susceptible d'amener le Kremlin à faire marche arrière;***

Or. en

Amendement 150
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; ***invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les*** avoirs étrangers russes immobilisés ***pour la*** reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; ***demande la mise en place urgente d'un cadre juridique permettant la confiscation des*** avoirs étrangers russes immobilisés ***et la réaffectation de ces fonds aux besoins militaires et de*** reconstruction de l'Ukraine ***ainsi qu'à l'indemnisation des dommages***

de guerre;

Or. en

Amendement 151
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et ***de crimes*** d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation ***qui utilise les*** avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et ***du crime*** d'agression répondent de leurs actes***, en tenant Poutine et son complice Loukachenko pour responsables***; invite ***en outre*** instamment la Commission à proposer une législation ***permettant l'utilisation des*** avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 152
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les ***mécanismes de justice internationale*** et de veiller à ***ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes***; ***invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise*** les avoirs étrangers russes immobilisés ***pour la reconstruction de l'Ukraine***;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les ***initiatives diplomatiques*** et de veiller à ***une solution pacifique au conflit***; ***souligne que*** les avoirs étrangers russes immobilisés ***ne doivent pas être détournés en violation du droit international, car de telles actions porteraient atteinte à la crédibilité de l'Union et l'exposeraient à des risques financiers et juridiques majeurs***;

Or. en

Amendement 153
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour ***les besoins militaires et humanitaires directs ainsi que pour*** la reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 154
Małgorzata Gosiewska, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes ***et du crime de complicité dans la guerre***; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 155
Martin Sonneborn

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;	6. prie instamment la Commission de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs ***de génocide***, de crimes de guerre et de crimes d'agression répondent de leurs actes; invite instamment la Commission à proposer une législation qui utilise les avoirs étrangers russes immobilisés pour la reconstruction de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 156
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne avec inquiétude l'instrumentalisation de la migration par les régimes de Moscou et de Minsk, qui en font l'un des outils hybrides visant à déstabiliser l'Europe; condamne l'utilisation de systèmes aériens sans pilote et d'autres opérations de drones, ainsi que les incursions d'avions militaires russes, qui ont violé l'espace aérien de la Pologne, de l'Estonie et d'autres États du flanc oriental, portant ainsi atteinte à leur souveraineté et à la sécurité civile; rappelle que ces mesures coercitives hybrides et ces incursions systématiques dans l'espace aérien exigent des réponses qui vont au-delà des simples protestations diplomatiques et doivent être traitées à l'aide d'un

ensemble complet de mesures, notamment le renforcement de la gestion des frontières et des garanties humanitaires, l'amélioration des capacités de défense aérienne et de surveillance, l'intensification du partage de renseignements et d'informations entre les Alliés, l'adoption de mesures restrictives ciblées à l'encontre des auteurs de ces actes, et le renforcement de l'état de préparation et de la posture de défense collective de l'OTAN;

Or. en

Amendement 157
Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite l'Union et ses États membres à continuer d'exercer des pressions politiques et économiques et à renforcer progressivement leur régime de sanctions à l'encontre de la Russie, dans le but clair de perturber sa machine de guerre et sa capacité à attaquer l'Ukraine et à menacer la sécurité de l'Europe; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre et d'intensifier leur soutien militaire et économique à l'Ukraine, qui est essentiel pour permettre à ce pays de continuer à résister à l'agression russe qui s'intensifie;

Or. en

Amendement 158
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. note que l'Ukraine est tenue d'effectuer des paiements substantiels et onéreux au titre du service de la dette au Fonds monétaire international (FMI) et à d'autres bailleurs de fonds internationaux dans les années à venir; estime que, compte tenu de la gravité de la situation économique en Ukraine, la poursuite du remboursement de la dette d'avant-guerre et de la dette accumulée pendant la guerre limitera considérablement l'accès de l'Ukraine aux fonds publics destinés à sa reconstruction et à la fourniture de biens et de services publics; demande par conséquent à l'Union d'annuler la dette extérieure de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 159
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande instamment à l'Union et à ses États membres d'accroître leur soutien politique, financier et technique aux médias indépendants, aux défenseurs des droits de l'homme et aux initiatives de la société civile opérant à l'intérieur et à l'extérieur de la Biélorussie;

Or. en

Amendement 160
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. condamne le régime illégitime de Loukachenko pour avoir permis que la Biélorussie soit utilisée comme base pour les opérations militaires russes, pour avoir subordonné la souveraineté nationale au Kremlin, pour avoir réprimé la population biélorusse afin de conserver le pouvoir et pour avoir instrumentalisé la migration en orchestrant des flux migratoires vers la Pologne afin de faire pression sur l'Union, menaçant ainsi directement la sécurité et la stabilité des États membres et de l'Union;

Or. en

Amendement 161
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. encourage l'Union et ses États membres à soutenir les procédures engagées contre le régime de Loukachenko devant les cours et tribunaux internationaux, telles que celles engagées par la Lituanie devant la CPI et la CIJ, et les invite en outre à appliquer plus largement la compétence universelle pour enquêter et poursuivre les crimes du régime de Loukachenko;

Or. en

Amendement 162
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***déplore que certaines régions spécifiques des Balkans occidentaux, notamment l'entité Republika Srpska de Bosnie-Herzégovine et la Serbie, continuent d'être utilisées par la Russie comme tremplin pour mener une guerre hybride dans l'Union et dans le voisinage oriental; estime que la politique de l'Union à l'égard de la Bosnie-Herzégovine n'a pas réussi à aider le pays à sortir de l'impasse politique profonde dans laquelle il se trouve; demande une révision de la politique de l'Union à l'égard de la Bosnie-Herzégovine; demande à l'Union, notamment par l'intermédiaire de l'EUFOR, d'aider les institutions de la Bosnie-Herzégovine à appliquer la Constitution et les lois du pays; invite les États membres à se tenir prêts à réagir rapidement aux discours et aux actions sécessionnistes, notamment par des sanctions ciblées à l'encontre des acteurs déstabilisateurs au sein de la Bosnie-Herzégovine, y compris ceux qui menacent sa souveraineté et son intégrité territoriale;***

Or. en

Amendement 163
Rihards Kols

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la	7. souligne que l'agression de la

Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***souligne, dans ce contexte, l'importance de maintenir une pression soutenue sur le régime de Loukachenko en Biélorussie, qui continue d'agir comme complice de l'agression russe et se livre à une répression brutale contre sa propre population; réitère sa demande de libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et demande instamment le renforcement des mesures restrictives;***

Or. en

Amendement 164
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***met en garde contre les succès partiels des campagnes hybrides agressives menées par la Russie et demande une présence plus forte de l'Union et une plus grande visibilité de ses représentants dans la région; invite instamment la Commission à élaborer une feuille de route spécifique pour l'intégration de la région des Balkans occidentaux dans l'Union;***

Or. en

Amendement 165
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union***, entrave les voies vers la paix et la prospérité*** et a des répercussions sur les Balkans occidentaux ***qui risquent de ralentir les réformes et d'alimenter les discours anti-européens***; ***souligne qu'il est essentiel de contrer l'influence déstabilisatrice de la Russie pour renforcer le rôle de l'Union en tant que garante de la stabilité, de la démocratie et de la prospérité;***

Or. en

Amendement 166
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***insiste, à cet égard, sur le fait qu'il importe que tous les pays candidats à l'adhésion s'alignent sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, y compris en ce qui concerne l'application des sanctions et le régime des visas, cette démarche faisant partie intégrante du processus d'adhésion à l'Union;***

Or. en

Amendement 167
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***invite l'Union et ses États membres à s'engager activement auprès des États de la région et à contrer l'influence et la propagande russes dans ces pays afin de garantir la paix et la sécurité tant pour l'Union que pour ses partenaires;***

Or. en

Amendement 168
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***estime qu'elle représente une menace directe pour la sécurité et la stabilité de l'Union; considère, à la lumière de ces risques croissants, que l'accélération du processus d'élargissement doit rester une priorité urgente pour l'Union;***

Or. en

Amendement 169
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***rappelle toutefois qu'il ne s'agit pas d'un événement isolé, mais d'un élément d'une vague plus large d'impérialisme russe — depuis la guerre en Géorgie en 2008, en passant par l'annexion illégale de la Crimée en 2014, jusqu'à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine;***

Or. en

Amendement 170
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***appelle, dans ce contexte, les États membres à renforcer leurs capacités de réponse autonome, sans se subordonner à des engagements militaires extérieurs ni à des puissances tierces;***

Or. fr

Amendement 171
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la	7. souligne que l'agression de la

Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***souligne la nécessité de lutter contre l'influence néfaste de la Russie, de la Chine et d'autres acteurs qui cherchent à compromettre la stabilité régionale et les aspirations européennes dans les régions voisines de l'Union;***

Or. en

Amendement 172
Łukasz Kohut

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux; ***exprime sa solidarité avec la Pologne et l'Estonie, dont les territoires ont été violés par des drones et des avions russes en septembre 2025;***

Or. en

Amendement 173
Carlo Fidanza, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie déstabilise le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux***, ainsi que dans la région méditerranéenne et le voisinage méridional***;

Or. en

Amendement 174
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne que*** l'agression de la Russie ***déstabilise*** le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. ***condamne*** l'agression de la Russie***, y compris ses ingérences et ses menaces hybrides, qui déstabilise gravement*** le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 175
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que ***l'agression de la Russie déstabilise*** le voisinage oriental de l'Union ***et a*** des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que ***toute action visant délibérément à déstabiliser*** le voisinage oriental de l'Union ***pourrait avoir*** des répercussions sur les Balkans occidentaux;

Or. en

Amendement 176
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que l'agression de la Russie ***déstabilise*** le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux;	7. souligne que l'agression de la Russie ***a une incidence sur*** le voisinage oriental de l'Union et a des répercussions sur les Balkans occidentaux ***et le Moyen-***

Orient;

Or. el

Amendement 177
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. exhorte l'Union à élaborer et à mettre en œuvre d'urgence des stratégies solides pour contrer les menaces et les attaques hybrides et conventionnelles à la frontière orientale de l'Union, en particulier celles qui supposent l'instrumentalisation des migrations à des fins de déstabilisation et de pression politique; souligne que ces stratégies doivent être financées de manière complète et adéquate, notamment par un soutien financier accru de l'Union, afin de renforcer la gestion des frontières, de déployer des barrières physiques et des obstacles techniques si nécessaire, d'améliorer les systèmes de renseignement et d'alerte précoce, de renforcer les capacités de protection civile et de faire face aux menaces immédiates et à long terme pour la sécurité, comme le montrent les incursions de drones au-dessus du territoire polonais et d'autres États membres, compte tenu de la détérioration rapide de la situation sécuritaire dans la région;

Or. en

Amendement 178
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande la levée urgente de toutes les mesures prises à l'encontre du Kosovo; estime qu'il n'existe aucune raison juridique ni aucune préoccupation qui devrait empêcher les États membres de l'Union de reconnaître le Kosovo, étant donné que le statut juridique du Kosovo ne présente aucune similitude avec aucune autre situation dans les États membres; invite les États membres qui ne reconnaissent pas le Kosovo à le faire sans délai; invite instamment le Conseil à accepter la demande d'adhésion du Kosovo à l'Union; estime que, compte tenu du cadre des traités de l'Union, il n'est pas strictement nécessaire que la Commission attende que le Conseil accepte la demande d'adhésion du Kosovo pour commencer à préparer son avis sur cette demande;

Or. en

Amendement 179
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne l'importance stratégique des projets d'infrastructure dans le voisinage oriental de l'Union et dans les Balkans occidentaux pour renforcer l'autonomie géostratégique de l'Union et de l'OTAN; met en avant, en tant qu'éléments essentiels, les corridors de transport paneuropéens et le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), en particulier le corridor VIII, qui relie directement l'Adriatique à la mer Noire et constitue une voie logistique clé sur le flanc oriental de l'OTAN; demande leur

achèvement rapide et leur mise en service complète;

Or. en

Amendement 180
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. condamne fermement les incursions de drones et d'avions militaires russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union tels que la Pologne, la Roumanie et l'Estonie; invite la Commission à rechercher, en étroite coopération avec l'OTAN, des solutions permettant d'empêcher et de dissuader de telles violations à l'avenir; souligne que de simples déclarations d'inquiétude sont insuffisantes et que seules des mesures politiques concrètes et coordonnées peuvent prévenir de nouvelles provocations russes;

Or. en

Amendement 181
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la Russie constitue une menace majeure pour la sécurité de l'Union et de son voisinage; relève que les récentes incursions de drones russes dans l'espace aérien polonais et roumain, ainsi que les violations par des avions de chasse

au-dessus de l'Estonie, représentent des tests d'escalade visant à évaluer la préparation des Alliés; invite le Conseil, la Commission et le SEAE à présenter une doctrine à l'échelle de l'Union vis-à-vis de la Russie, articulant dissuasion, endiguement, responsabilité et soutien aux alternatives démocratiques;

Or. en

Amendement 182
Rihards Kols

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. relève une nette escalade des hostilités hybrides, notamment l'instrumentalisation de la migration, les cyberopérations et les violations répétées de l'espace aérien de l'Union; estime qu'il s'agit d'actes délibérés visant à sonder les vulnérabilités de l'Union et à nuire à sa cohésion; demande une réponse ferme et coordonnée, incluant un renforcement de la dissuasion dans le cadre de l'OTAN et de l'Union, ainsi qu'un accroissement des investissements dans la résilience face aux menaces hybrides dans des secteurs critiques;

Or. en

Amendement 183
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. exhorte la Commission et les États

membres de l'Union, ainsi que les pays candidats à l'adhésion, à soutenir activement, à collaborer avec et à veiller à ce que les tribunaux et mécanismes internationaux de justice puissent mener à bien leurs travaux, poursuivre et garantir la responsabilité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes d'agression commis dans le monde entier;

Or. en

Amendement 184
Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. exprime ses plus vives inquiétudes quant à l'intensification progressive des attaques hybrides et des menaces militaires à la frontière orientale de l'Union ainsi qu'à travers l'Union, et invite à une réponse coordonnée de l'Union et à une action commune pour renforcer la frontière extérieure du bloc et sa cybersécurité intérieure contre toute forme d'ingérence étrangère malveillante;

Or. en

Amendement 185
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. estime que la Russie constitue la menace sécuritaire la plus grave pour

tous les États européens, en particulier ceux qui la bordent directement; souligne que, pour cette raison, les États membres de l'Union situés en première ligne ont besoin d'un soutien particulier dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 186
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. exprime son inquiétude face à l'absence de progrès réalisés par les autorités de Macédoine du Nord pour satisfaire aux conditions fixées par le Conseil; invite les États membres à soutenir ce processus et à garantir qu'aucune nouvelle condition ne sera imposée à la Macédoine du Nord pour poursuivre les négociations d'adhésion; déplore que le processus d'adhésion continue d'être instrumentalisé à des fins politiques internes dans les États membres, notamment par l'utilisation abusive de questions de langue, d'identité et de culture, intrinsèquement sensibles, en particulier dans des contextes faisant intervenir des récits historiques complexes et des États nouvellement indépendants; reconnaît l'existence d'interprétations divergentes par les acteurs politiques régionaux concernant les origines de la langue et de l'identité macédoniennes; souligne également que celles-ci ne devraient avoir aucune incidence sur l'évaluation par le Parlement des progrès de la Macédoine du Nord vers l'adhésion à l'Union, laquelle reste ancrée dans les critères de Copenhague et les principes de bon voisinage; se félicite de l'annonce

récente du président du Conseil, M. Costa, d'introduire le vote à la majorité qualifiée pour l'ouverture de groupes de chapitres; réitère ses appels à renforcer la capacité d'action de l'Union en réformant son processus décisionnel sur l'élargissement, notamment par l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les étapes intermédiaires du processus d'adhésion, en particulier en vue de l'ouverture des négociations ainsi que de l'ouverture et de la clôture des différents groupes et chapitres de négociation;

Or. en

Amendement 187
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. condamne avec la plus grande fermeté les attaques barbares continues de la Russie contre les populations civiles et les colonies ukrainiennes; réitère son appel à l'élaboration d'un cadre juridique européen pour la désignation des États soutenant le terrorisme; invite le Conseil à ajouter la Fédération de Russie à cette liste de l'Union des États soutenant le terrorisme;

Or. en

Amendement 188
Thijs Reuten

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

7 quater. exprime sa profonde préoccupation face à l'évolution de la situation en Serbie, notamment au recul de la démocratie, de l'état de droit, des libertés fondamentales et de la protection des droits de l'homme; déplore en particulier les actes de violence et de harcèlement contre les opposants politiques, les militants, la société civile et les citoyens exerçant leur droit de manifester pacifiquement; prend acte du rôle des représentants du gouvernement serbe dans l'incitation et le soutien public de ces actions, ainsi que du recours généralisé à des pratiques illégales de surveillance utilisant des logiciels espions; souligne que la Commission doit étayer ses propres préoccupations concernant la situation et les récentes évolutions par des actions concrètes; insiste sur la nécessité pour la Serbie de démontrer sérieusement et catégoriquement son orientation stratégique vers l'Union, en faisant preuve d'une volonté politique forte et de cohérence dans la mise en œuvre des réformes liées à l'Union, notamment en ce qui concerne les médias, les élections, la lutte contre la corruption et l'indépendance du pouvoir judiciaire, et en communiquant objectivement et sans ambiguïté avec ses citoyens sur l'Union, la voie européenne de la Serbie et les réformes nécessaires; déplore à cet égard les récentes déclarations des dirigeants serbes adressées aux membres du Parlement; rappelle qu'outre l'alignement sur la PESC de l'Union, le rythme global des négociations d'adhésion devrait dépendre de progrès tangibles en ce qui concerne les fondamentaux, l'état de droit et un engagement en faveur des valeurs européennes, le dialogue entre Belgrade et Pristina, qui doit être mené de bonne foi afin d'aboutir à un accord juridiquement contraignant fondé sur la reconnaissance mutuelle;

Or. en

Amendement 189
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. note que l'agression russe contre l'Ukraine fait partie d'une stratégie plus large poursuivant un programme impérialiste, expansionniste et génocidaire sous le concept de «mir russe»;

Or. en

Amendement 190
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quinquies. exige le retrait de la Russie des territoires qu'elle occupe en Moldavie et en Géorgie;

Or. en

Amendement 191
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du

droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine; ***observe avec inquiétude l'évolution politique en Slovaquie, en Hongrie (et en République tchèque), notamment en ce qui concerne leur position sur les questions de la PESC, soulignant que l'objectif n'est pas de critiquer les citoyens de l'un ou l'autre État, mais plutôt de mener un dialogue constructif avec leurs gouvernements sur le renforcement du respect des valeurs et des normes européennes, plutôt que de s'en écarter et de déstabiliser l'Union de l'intérieur;***
	Or. en

Amendement 192
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que la crédibilité et la capacité de l'Union à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de l'attachement de l'Union à ses principes fondamentaux, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine***, tout en garantissant et en renforçant sans délai sa propre capacité de défense afin de prévenir d'éventuelles agressions russes contre un État membre de l'Union par une dissuasion convaincante, et de renforcer la résilience de l'ensemble de la société, par exemple en améliorant la détection précoce et la lutte contre les campagnes de***

désinformation ou en protégeant les infrastructures critiques contre les cyberattaques;

Or. de

Amendement 193
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine; ***souligne que ces principes doivent également guider les actions des pays candidats et que les progrès dans leurs relations avec l'Union sont subordonnés au plein respect de la souveraineté, du droit international et de l'acquis de l'Union;***

Or. en

Amendement 194
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses

citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;

citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine; ***regrette les conséquences pour l'image internationale de l'Union de l'absence de réponse unie à la situation catastrophique dans la bande de Gaza; souligne que cette situation porte atteinte à la crédibilité de l'Union, tant au niveau international qu'en son sein;***

Or. en

Amendement 195
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international***, y compris la CNUDM, dans tous les domaines de son action extérieure***; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ***tous*** ses citoyens***, les frontières de l'Union, de la mer Baltique à la Méditerranée orientale,*** et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine ***et l'absence de double standard***;

Or. en

Amendement 196
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et ***la dignité humaine***;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et ***les droits de l'homme***; ***souligne que la crédibilité et l'efficacité du multilatéralisme dépendent du respect constant de règles communes, plutôt que d'une conformité sélective;***

Or. en

Amendement 197
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine***, et demande par conséquent l'application stricte du mécanisme de l'état de droit lorsque ceux-ci sont bafoués***;

Or. en

Amendement 198
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que***, outre le plein respect des tribunaux internationaux,*** sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;

Or. en

Amendement 199
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la ***souveraineté et*** du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la ***primauté*** du droit international***, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale***; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;

Or. es

Amendement 200
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ses ***frontières, sa culture et ses*** principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;

Or. fr

Amendement 201
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ***ses principes fondateurs, tels que la démocratie, l'état de droit et la dignité humaine;***	8. réaffirme que l'Union et tous ses États membres doivent montrer l'exemple dans le respect de la souveraineté et du droit international; souligne que sa crédibilité et sa capacité à protéger ses citoyens et ses intérêts vitaux dépendent de sa détermination à défendre ***les intérêts des européens;***

Or. fr

Amendement 202
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle qu'une modification des traités n'est pas nécessaire pour accroître

l'efficacité de la politique étrangère et de sécurité de l'Union, puisque les traités existants prévoient déjà des mécanismes permettant de répondre à chaque situation, notamment la possibilité, en vertu de l'article 31, paragraphe 1, du traité UE, pour les États membres de recourir à l'abstention constructive, ce qui permet à l'Union d'agir collectivement sans requérir l'unanimité; souligne qu'un recours plus large à ce mécanisme permettrait à l'Union de surmonter les blocages décisionnels tout en préservant la règle de l'unanimité inscrite dans les traités; invite les États membres à recourir davantage et de manière plus transparente à l'abstention constructive lorsqu'ils ne peuvent pas approuver une décision mais ne souhaitent pas bloquer l'action collective de l'Union; souligne que cette approche renforce la capacité de l'Union à réagir rapidement et de manière cohérente aux crises internationales, tout en respectant la souveraineté nationale, et démontre qu'une plus grande efficacité de la PESC est déjà possible sans modification des traités;

Or. en

Amendement 203
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. avertit que l'Union doit se préparer à un double scénario dans lequel la Russie intensifie son agression militaire contre le territoire de l'OTAN en Europe, tandis que la Chine mène simultanément des actions militaires contre Taïwan, ce qui mettrait gravement en péril la sécurité européenne et transatlantique; souligne

qu'un tel scénario perturberait les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment par la fermeture du détroit de Malacca, mobilise les ressources des États-Unis dans l'indo-pacifique et obligerait l'Europe à assumer seule, dans une large mesure, la charge de la défense de son propre territoire; souligne dès lors qu'il est urgent d'intégrer ce scénario dans la planification de la politique étrangère et de sécurité de l'Union, de renforcer la résilience et d'assurer une coordination étroite avec les partenaires transatlantiques et indo-pacifiques.

Or. de

Amendement 204
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à réagir de manière plus catégorique et cohérente au recul démocratique et à l'utilisation d'une rhétorique anti-européenne dans les Balkans occidentaux, compte tenu notamment des liens politiques, économiques et stratégiques croissants de ces pays avec des régimes non démocratiques extérieurs à l'Union, afin de préserver la crédibilité de la politique d'élargissement de l'Union et de sa politique étrangère et de sécurité commune;

Or. en

Amendement 205

Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. exprime son inquiétude quant au recul des États-Unis sur leurs engagements en matière de coopération internationale, en se retirant des principaux organismes mondiaux chargés de la santé, de l'environnement, des droits de l'homme, de l'éducation et du développement, en dénonçant les accords multilatéraux sur le climat et en refusant de mettre en œuvre les cadres négociés au niveau international; souligne que ce type d'unilatéralisme affaiblit l'ordre mondial fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 206
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. exprime également sa profonde préoccupation face à la poursuite de l'occupation militaire illégale par la Turquie de plus d'un tiers de la République de Chypre, État membre de l'ONU et de l'Union, et face aux demandes persistantes de la Turquie en faveur d'une «solution à deux États», sur la question chypriote, en violation flagrante du cadre convenu par l'ONU qui appelle à la réunification de Chypre, en tant que fédération bicommunautaire et bizonale;

Or. en

Amendement 207
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que la crédibilité de la politique étrangère et de sécurité commune est mise à l'épreuve tant en Ukraine qu'en Pologne, en Estonie, en Finlande, en Lettonie, en Lituanie, en Roumanie, à Chypre et en Grèce, dans des cas où des États membres ont subi ou subissent des violations de leur souveraineté;

Or. el

Amendement 208
Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que l'élargissement de l'Union constitue un investissement stratégique pour la sécurité et la stabilité à long terme de l'Europe; s'alarme des actions déstabilisatrices de régimes étrangers malveillants dans les pays candidats à l'adhésion, notamment de leur ingérence agressive dans leurs processus électoraux et leur espace d'information;

Or. en

Amendement 209

Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne la nécessité urgente d'une approche ferme et stratégique à l'égard de Moscou et de ses alliés, et de la mise en œuvre de mesures politiques, militaires et économiques globales visant à contenir et à réduire leur influence mondiale, notamment en Afrique et en Amérique latine;

Or. en

Amendement 210
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que les mesures conservatoires ordonnées par la CIJ depuis le 26 janvier 2024 créent des obligations pour tous les États parties à la Convention sur le génocide et leur imposent d'employer tous les moyens raisonnablement disponibles pour prévenir le génocide;

Or. en

Amendement 211
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. exhorte la Commission européenne à activer la loi de blocage et à protéger efficacement la Cour pénale internationale, ses juges et ses procureurs contre toutes les sanctions visant à faire cesser ses enquêtes;

Or. en

Amendement 212
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. considère, à la lumière des avis consultatifs de la CIJ du 9 juillet 2004, du 26 janvier 2024 et du 19 juillet 2024, que le soutien de l'Union à Israël constitue une complicité avec l'occupation illégale et un génocide; invite par conséquent à un embargo militaire total contre Israël, à une interdiction effective de tout commerce soutenant l'occupation illégale, à la suspension immédiate de l'accord d'association UE-Israël et à l'exécution intégrale des mandats d'arrêt de la CPI contre Benjamin Netanyahou et Yoav Gallant;

Or. en

Amendement 213
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. s'inquiète de l'intensification des attaques menées par les États-Unis contre la CPI et de l'incidence que ces attaques auront sur la capacité de la CPI à poursuivre ses enquêtes; demande à la Commission d'activer de toute urgence la loi de blocage et aux États membres de renforcer leur action diplomatique pour protéger et sauvegarder la CPI, pierre angulaire indispensable du système judiciaire international, ainsi que tout autre acteur ciblé;

Or. en

Amendement 214
Geadis Geadi, Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. se déclare particulièrement préoccupé par la poursuite de l'occupation militaire d'une partie de la République de Chypre et par les violations répétées de l'espace aérien de la Grèce par la Turquie; souligne que de telles pratiques violent le droit international et portent atteinte à la sécurité européenne dans son ensemble;

Or. el

Amendement 215
Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Hilde Vautmans, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. félicite la Moldavie pour avoir assuré un scrutin libre et équitable lors des élections législatives, malgré une ingérence massive et sans précédent de la Russie; salue le résultat des élections, qui donne un nouvel élan à l'intégration de la Moldavie à l'Union;

Or. en

Amendement 216
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. demande un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza et dans le reste des territoires palestiniens occupés (TPO), la libération inconditionnelle de tous les otages ainsi que le retrait complet des forces israéliennes de Gaza et de l'ensemble des territoires occupés; condamne sans équivoque la disproportion de la campagne militaire israélienne à Gaza et souligne les preuves de plus en plus nombreuses qu'Israël commet un génocide à Gaza;

Or. en

Amendement 217
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. salue la décision de certains États membres de reconnaître l'État de Palestine; rappelle que la reconnaissance de l'État de Palestine devrait constituer une première étape vers le plein respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination;

Or. en

Amendement 218
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. demande la suspension immédiate de l'accord d'association UE-Israël en raison du non-respect par Israël de ses obligations en matière de droits de l'homme au titre de l'article 2; invite le Conseil européen à donner suite à la proposition de la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, de suspendre les dispositions commerciales de l'accord d'association UE-Israël, de suspendre l'aide bilatérale à Israël et d'adopter des sanctions contre le Hamas, les ministres extrémistes du gouvernement israélien et les colons violents, ainsi qu'à la proposition de la Commission de suspendre partiellement l'association d'Israël aux activités du programme Horizon Europe financées par l'Accélérateur du Conseil européen de l'innovation (CEI);

Or. en

Amendement 219
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 sexies. demande un embargo sur les armes à l'encontre d'Israël; soutient l'interdiction d'exporter des technologies de surveillance utilisées dans les territoires palestiniens occupés aux fins de surveiller et d'espionner les Palestiniens;

Or. en

Amendement 220
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 septies. souligne la nécessité d'un financement continu et accru de l'Union en faveur de l'UNRWA, en reconnaissance de son rôle indispensable en tant que fournisseur de services essentiels tels que les soins de santé et l'éducation dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 221
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 octies. condamne la progression rapide des politiques israéliennes de colonisation et d'annexion en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui sont illégales au regard du droit international, notamment la récente décision de mettre en œuvre un plan de colonisation dans la zone E1 de la Cisjordanie occupée;

Or. en

Amendement 222
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 nonies. invite l'Union et ses États membres à veiller à ce que les produits provenant de colonies illégales n'entrent pas sur le marché de l'Union, conformément à l'avis consultatif de la CIJ;

Or. en

Amendement 223
Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la

protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; ***réaffirme l'engagement de*** l'Union ***en faveur de l'existence et de la sécurité de*** l'État d'Israël ***et souligne son droit de se défendre dans le plein*** respect du droit international; ***demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée***;	protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; ***invite*** l'Union ***à reconnaître et à dénoncer le fait que*** l'État d'Israël ***commet des actes de génocide dans la bande de Gaza; condamne l'occupation illégale, les pratiques coloniales et le régime d'apartheid imposés au peuple palestinien par Israël; déplore que la Commission n'ait pas encore adopté toutes les mesures diplomatiques, politiques et économiques nécessaires pour garantir le*** respect du droit international ***et veiller à ce qu'Israël ait à répondre de ses crimes et de cette situation illégale et inhumaine qu'il perpétue; demande une interdiction totale des activités commerciales et économiques avec Israël; demande l'imposition immédiate d'un embargo militaire contraignant et inconditionnel à l'encontre d'Israël, comprenant l'interdiction des armes, des munitions, des biens à double usage et des technologies de surveillance, applicable dans tous les États membres, y compris l'interdiction du transfert et du transit d'armes et l'exclusion des entités détenues ou contrôlées par des sociétés israéliennes de tout financement au titre du Fonds européen de défense***;
	Or. en

Amendement 224
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans ***le contexte des conflits***	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans ***la poursuite de la***

de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans ***le plein respect*** du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

guerre à Gaza; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre***, de manière proportionnée,*** dans ***les limites*** du droit international ***et sans prendre pour cible des civils, des enfants, des travailleurs humanitaires et des journalistes***; ***condamne fermement l'instrumentalisation de la famine et les actes génocidaires commis par le gouvernement israélien à Gaza et exhorte les États membres à geler rapidement l'accord d'association UE-Israël et à imposer des sanctions aux colons violents et aux ministres israéliens qui appellent à des actes génocidaires; salue la reconnaissance de l'État de Palestine par le Royaume-Uni, la France, le Canada et l'Australie lors de l'Assemblée générale des Nations unies; affirme que la reconnaissance de l'État de Palestine n'est pas une récompense mais la reconnaissance d'un droit et*** demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

Or. en

Amendement 225
Wouter Beke, Ingeborg Ter Laak

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union

en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; ***affirme et souligne qu'Israël doit respecter pleinement le droit international et le droit international humanitaire, y compris les conventions de Genève et les règles humanitaires coutumières, et que les violations (y compris la famine infligée aux civils ou l'annexion forcée) sont inacceptables, quelle que soit la justification sécuritaire invoquée; condamne en outre l'expansion continue des colonies israéliennes illégales; demande instamment à la HR/VP et à la Commission de prendre des mesures immédiates contre les attaques disproportionnées menées par le gouvernement israélien contre les civils à Gaza; exige un cessez-le-feu immédiat et permanent; demande un accès humanitaire urgent, sûr et sans entrave à tous les points de passage de Gaza afin de sauver des vies, et exige que toutes les parties respectent pleinement le droit international humanitaire et leurs obligations en la matière;***
	Or. en

Amendement 226
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par ***la situation actuelle en matière de normes*** humanitaires et ***par le mépris de la protection des civils en vertu du droit***	9. se déclare profondément préoccupé par ***l'escalade continue de la guerre à Gaza causée par les opérations militaires israéliennes, qui a entraîné des***

international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne ***son droit de se défendre dans le plein respect*** du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

conséquences humanitaires et ***des souffrances inacceptables pour la population civile; considère qu'il est de la plus haute urgence de garantir un accès humanitaire sans entrave à Gaza***; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne ***que les opérations militaires israéliennes menées en réaction aux attaques odieuses perpétrées par le Hamas le 7 octobre ont dépassé les limites de la proportionnalité et*** du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; ***affirme que la constitution d'un État palestinien est un moyen essentiel de faire progresser la paix et d'accroître la sécurité de l'État d'Israël; souligne qu'il s'agit de la voie diplomatique la plus efficace pour parvenir à la normalisation de la région et à une paix durable; réitère son opposition au projet d'annexion de Gaza et à l'approbation du projet de colonisation de la zone E1 en Cisjordanie, qui constituent une annexion de facto du territoire palestinien;***

Or. en

Amendement 227
Martin Sonneborn

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-

Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; ***condamne les actes d'agression commis par Israël contre plusieurs États de la région, tels que le Liban, la Syrie et l'Iran; exhorte Israël à mettre fin au génocide perpétré contre la population de Gaza; souligne que l'Union doit réévaluer tous les accords, pratiques et politiques concernant Israël afin de se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, à la suite de l'avis consultatif rendu par la CIJ sur l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël; réaffirme que la protection des minorités en Syrie est essentielle pour parvenir à une paix et à une stabilité durables;***
	Or. en

Amendement 228
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence ***et*** de la sécurité de l'État d'Israël ***et souligne son*** droit ***de se défendre dans le plein respect du*** droit international; demande instamment ***la***	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence***,*** de la sécurité ***et du droit légitime à l'autodéfense*** de l'État d'Israël***; rappelle que ce*** droit ***est consacré et limité par le*** droit international; ***souligne***

poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

que toutes les opérations militaires doivent respecter pleinement le droit international humanitaire, y compris les obligations de proportionnalité et de protection des civils; regrette profondément la rupture du cessez-le-feu à Gaza, qui a fait un grand nombre de victimes civiles; demande instamment ***le retour à un cessez-le-feu immédiat et permanent, ainsi que la libération sans condition de tous les otages; souligne qu'une paix durable nécessite un*** processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967***, avec deux États souverains et démocratiques vivant en paix l'un à côté de l'autre*** et Jérusalem en tant que capitale partagée;

Or. en

Amendement 229
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; ***demande la libération de tous les otages, un cessez-le-feu immédiat et un accès inconditionnel de l'aide humanitaire à la population de Gaza;*** demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en

tant que capitale partagée; ***réitère sa ferme opposition à toute tentative, par des colons extrémistes en Cisjordanie, visant à résoudre la guerre dévastatrice qui sévit à Gaza et à la recrudescence des actes de violence, en déplaçant de force les populations palestiniennes;***

Or. en

Amendement 230
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; ***exige la libération immédiate des otages détenus par le Hamas;*** demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; ***rappelle que le soutien continu apporté aux pays de la région est essentiel pour la confiance que les populations locales accordent à l'Union; souligne la nécessité pour l'Union de continuer à soutenir son partenaire jordanien, qui a été affaibli par la crise actuelle au Moyen-Orient;***

Or. en

Amendement 231
Leoluca Orlando

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États ***fondée sur les frontières de 1967 et*** Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient***, en particulier le génocide qui se déroule à Gaza, les tentatives du gouvernement israélien de légitimer davantage l'annexion de la Cisjordanie et les menaces qui pèsent sur les activités humanitaires dans la région, y compris les navires qui continuent de se rendre à Gaza pour venir en aide à la population civile***; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États***, qui sera possible si un État palestinien est reconnu, avec*** Jérusalem en tant que capitale partagée;

Or. en

Amendement 232
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit

international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient***; condamne fermement la persécution des minorités, en particulier des Chrétiens, qui vivent depuis des siècles dans cette région, berceau du christianisme, mais qui sont aujourd'hui chassés en raison de l'extrémisme islamiste et de la déstabilisation régionale; invite le SEAE et la communauté internationale à inverser ces tendances alarmantes***; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;
	Or. en

Amendement 233
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

Jérusalem en tant que capitale partagée;	***note qu'un affaiblissement significatif de l'Iran et de ses alliés, notamment la chute du régime d'Assad et la défaite des mandataires de Téhéran tels que le Hezbollah, le Hamas, les Houthis et d'autres milices, offrirait un espoir de paix et de poursuite de la normalisation régionale dans l'esprit des accords d'Abraham;***

Or. en

Amendement 234
Hilde Vautmans, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation ***actuelle en matière de normes humanitaires et par le*** mépris ***de la protection des civils en vertu*** du droit international ***dans le contexte des conflits de longue durée*** au Proche et au Moyen-Orient; ***réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;***	9. se déclare profondément préoccupé par la situation ***humanitaire catastrophique, au*** mépris ***récurrent*** du droit international ***et des résolutions des Nations unies, ainsi qu'aux cycles répétés de violence et d'attaques terroristes*** au Proche et au Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 235
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée***, qui doit commencer par la reconnaissance inconditionnelle du droit d'Israël à exister***; ***souligne que ni le Hamas ni aucune autre organisation terroriste ne peuvent être autorisés à conserver un quelconque contrôle politique ou militaire dans un nouvel État palestinien;***

Or. en

Amendement 236
Alice Teodorescu Måwe, Céline Imart, Lukas Mandl, Miriam Lexmann, Hildegard Bentele, Antonio López-Istúriz White, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient***; souligne en particulier le manque total de respect du Hamas pour la vie humaine, qui utilise des civils comme boucliers humains et met en danger la population civile en utilisant des***

poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

infrastructures civiles, telles que des hôpitaux, à des fins militaires; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

Or. en

Amendement 237
Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États ***fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée***;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient***; exprime sa profonde préoccupation face à l'infiltration des organes des Nations unies par des extrémistes et à l'utilisation abusive de l'aide humanitaire destinée aux territoires palestiniens par des groupes terroristes; demande le renforcement des mécanismes de contrôle qui permettront d'empêcher clairement l'utilisation abusive des fonds de l'Union***; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États;

Or. en

Amendement 238
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; ***condamne fermement les attaques dont plusieurs minorités, notamment chrétiennes, alouites et druzes, ont été la cible depuis l'arrivée au pouvoir d'Ahmed al-Charaa;***

Or. fr

Amendement 239
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-

Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; ***demande à la Commission de mieux contrôler le versement de fonds européens à des institutions palestiniennes, qui parfois peuvent être liées à des officiels du Hamas;***

Or. fr

Amendement 240
Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient;*** réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre ***dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un*** processus politique crédible ***visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée***;	9. réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre***; souligne que la reconnaissance d'un État palestinien dans le contexte actuel revient à récompenser le terrorisme; estime que la libération des otages et la défaite totale du Hamas doivent avoir lieu avant qu'un*** processus politique crédible ***puisse être engagé***;

Or. en

Amendement 241
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils ***en vertu du droit international*** dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient***; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée***;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient***, en accordant une attention particulière à la situation en Palestine, afin de mettre un terme à la famine persistante et à la surmortalité constatées par les Nations unies***; ***exige un cessez-le-feu immédiat et permanent, la libération de tous les otages et demande au gouvernement israélien d'autoriser l'accès urgent à l'aide humanitaire et à l'UNRWA à Gaza et de mettre immédiatement fin à ses plans d'occupation à Gaza et en Cisjordanie;***

Or. en

Amendement 242
Geadis Geadi, Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment ***la***	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment ***le***

poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	***retour de tous les otages***;

Or. el

Amendement 243
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; ***souligne que l'organisation terroriste Hamas ne peut jouer aucun rôle dans ce processus;***

Or. en

Amendement 244
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*

9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient***, et en particulier à Gaza***; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

Or. es

Amendement 245
Sebastiaan Stöteler, Jaroslav Bžoch, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les ***frontières*** de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;	9. se déclare profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de normes humanitaires et par le mépris de la protection des civils en vertu du droit international dans le contexte des conflits de longue durée au Proche et au Moyen-Orient; réaffirme l'engagement de l'Union en faveur de l'existence et de la sécurité de l'État d'Israël et souligne son droit de se défendre dans le plein respect du droit international; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les ***tracés*** de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée;

Or. en

Amendement 246
Hilde Vautmans, Dan Barna, Malik Azmani, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. réaffirme la position du Parlement européen telle qu'elle est énoncée dans sa résolution sur Gaza du 11 septembre 2025, condamnant le terrorisme, exigeant un cessez-le-feu immédiat et permanent, insistant sur la libération de tous les otages, appelant à un accès humanitaire urgent pour sauver des vies à Gaza et veillant à ce que toutes les parties respectent le droit international et que des sanctions soient appliquées à la fois contre le Hamas et les ministres extrémistes israéliens; condamne les violations répétées du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris les transferts forcés massifs; réaffirme l'attachement de l'Union à une solution à deux États, sur la base des frontières de 1967, qui prévoit la coexistence de deux États souverains et démocratiques, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité garantie et dans le plein respect du droit international; insiste sur le fait que la feuille de route concrète pour la mise en œuvre de la solution à deux États doit se trouver au cœur de la stratégie de la Commission pour le Proche-Orient, qui est prévue pour 2026; invite l'Union à jouer un rôle plus important dans ce processus;

Or. en

Amendement 247
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. estime que le Conseil d'association UE-Israël reste une instance essentielle pour un dialogue ouvert et constructif; rappelle que le respect de l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël est un élément central de ce partenariat et demande le suivi et l'évaluation continus de sa mise en application par le gouvernement israélien; note que, dans le contexte de la situation humanitaire à Gaza, la présidente de la Commission européenne a annoncé le 10 septembre 2025 des propositions visant à suspendre certaines dispositions commerciales de l'accord d'association et à prendre des mesures ciblées à l'encontre de certains ministres israéliens; souligne que toute mesure de ce type doit être mûrement réfléchie et prise de manière à préserver la capacité de l'Union à agir en tant que partenaire crédible et à faire progresser les perspectives d'une solution négociée à deux États; réaffirme qu'un engagement constructif et un dialogue soutenu restent les instruments les plus efficaces pour promouvoir la paix, la sécurité et une stabilité durable dans la région;

Or. en

Amendement 248
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. exhorte toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire et réaffirme l'importance de se conformer aux décisions de la Cour pénale internationale et aux arrêts contraignants de la Cour internationale

de justice; condamne toute tentative d'annexion de facto ou de jure de la Cisjordanie; reconnaît le droit d'Israël à se défendre à l'intérieur de ses frontières et dans le respect des principes des conventions de Genève; demande instamment la poursuite d'un processus politique crédible visant à parvenir à une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967 et Jérusalem en tant que capitale partagée; souligne l'importance d'une reconnaissance généralisée de l'État palestinien et du rôle de l'Autorité palestinienne en tant que principal interlocuteur de l'Union dans la région;

Or. en

Amendement 249
Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. condamne avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée le 7 octobre 2023 par le Hamas contre Israël, qui a fait 1 200 morts et 250 otages; souligne toutefois que le droit d'Israël à se défendre ne saurait justifier une action militaire aveugle à Gaza; condamne fermement, à cet égard, l'escalade continue de la guerre à Gaza, qui a eu des conséquences humanitaires dévastatrices et a entraîné des souffrances inacceptables pour la population civile, en particulier les enfants; condamne tout aussi fermement le Hamas pour son utilisation délibérée des infrastructures civiles à Gaza et son recours à la population civile comme bouclier humain, y compris les otages israéliens restants;

Or. en

Amendement 250
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. reconnaît l'importance stratégique de la région méditerranéenne et approuve le nouveau pacte pour la Méditerranée attendu en tant que cadre global visant à faire progresser les travaux en vue de créer une région méditerranéenne plus sûre, plus stable et plus prospère; souligne l'importance d'un engagement soutenu, d'investissements ciblés et d'une assistance technique pour relever les défis communs tels que les migrations, le changement climatique et les menaces pour la sécurité; encourage le renforcement du dialogue et du partenariat avec les pays de la région; souligne la nécessité pour l'Union de poursuivre et de renforcer ses bonnes relations avec les pays qui illustrent les évolutions positives et les progrès démocratiques dans la région;

Or. en

Amendement 251
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. insiste sur le fait que la Commission doit garantir que les fonds de l'Union ne sont pas alloués ou liés à une quelconque forme de terrorisme et/ou d'extrémisme religieux et de radicalisation politique; réaffirme sa

position selon laquelle l'ensemble des manuels et du matériel pédagogiques financés par des fonds de l'Union doivent respecter les normes de paix, de tolérance, de coexistence et de non-violence de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); s'inquiète de l'antisémitisme, des discours haineux et de l'incitation au djihad et à la violence enseignés dans les manuels scolaires palestiniens, indirectement financés par l'Union; souligne que la conditionnalité de l'aide financière de l'Union dans le secteur de l'éducation doit être dûment prise en considération;

Or. en

Amendement 252
Wouter Beke, Ingeborg Ter Laak

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se félicite des changements positifs intervenus au Liban depuis le début de l'année 2025; reste préoccupé par l'incidence des milices armées et des organisations terroristes telles que le Hezbollah dans la région; réaffirme l'importance d'un «nouveau pacte pour la Méditerranée» ambitieux et d'une mise en œuvre efficace, assortie d'un soutien technique et financier suffisant pour le Liban, axé sur le renforcement des capacités, les infrastructures énergétiques et le soutien social; invite instamment la HR/VP et la Commission à soutenir le gouvernement libanais dans son programme de réformes;

Or. en

Amendement 253
Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que la crise au Proche et au Moyen-Orient, et en particulier le conflit actuel à Gaza, constitue une grave menace pour la stabilité régionale et la sécurité mondiale; rappelle que la violence à l'encontre des civils et le ciblage délibéré de non-combattants ne peuvent être tolérés en vertu du droit international; exige par conséquent la cessation immédiate des hostilités, le respect total du droit humanitaire et l'accès sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin;

Or. en

Amendement 254
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. exprime sa profonde préoccupation face à l'ingérence flagrante de la Russie au Sahel, illustrée notamment par la création de l'Africa Corps; note qu'au Mali, la dépendance de la junte à l'égard de l'aide militaire et politique russe ne lui a pas permis de reprendre le contrôle de l'ensemble du territoire national et a conduit les groupes terroristes à occuper actuellement leur position la plus forte depuis le début du conflit;

Or. en

Amendement 255
Sebastiaan Stöteler, Jordan Bardella, Jaroslav Bžoch, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. regrette la proposition de la Commission européenne visant à suspendre certaines dispositions commerciales de l'accord d'association UE-Israël; invite l'Union et ses États membres à approfondir leur coopération avec Israël pour relever les défis communs en matière de sécurité, notamment les menaces émergentes telles que les drones et les cyberattaques déployés par la Russie, l'Iran et leurs mandataires;

Or. en

Amendement 256
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. réitère son soutien à un processus politique inclusif mené et pris en charge par la Syrie; réaffirme le rôle fondamental de la société civile syrienne, en particulier des initiatives menées par des femmes, pour une transition politique réussie, et invite la Commission européenne à renforcer la société civile syrienne dans le cadre de tous ses programmes concernant la Syrie;

Or. en

Amendement 257
Leoluca Orlando

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. prie instamment la Commission, en ce qui concerne Israël et la Palestine, de soutenir activement les mécanismes de justice internationale et de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre, de massacres de civils et de famines répondent de leurs actes; demande instamment à la Commission d'appliquer la suspension de tout accord avec Israël et l'interdiction de fournir des armes à ce pays;

Or. en

Amendement 258
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite à inclure une facilité de l'Union pour la reconstruction de Gaza dans le nouveau CFP, qui associe les acteurs internationaux et régionaux à son financement et à sa mise en œuvre, afin de contribuer au développement d'une stabilité et d'une sécurité à long terme dans la région;

Or. en

Amendement 259
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. réaffirme son soutien au gouvernement libanais, compte tenu de l'effort stratégique visant à désarmer le Hezbollah; salue le rôle potentiel du Liban dans la protection des chrétiens et des Alaouites de la Syrie;

Or. el

Amendement 260
Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch, António Tânger Corrêa, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. condamne la République islamique d'Iran pour ses activités déstabilisatrices au Moyen-Orient et pour sa promotion du terrorisme mondial; exprime son soutien total aux forces démocratiques iraniennes;

Or. en

Amendement 261
Silvia Sardone, Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande à la Commission d'améliorer son contrôle du versement des fonds européens aux institutions palestiniennes, qui peuvent parfois être

liées à des responsables du Hamas;

Or. en

Amendement 262
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. condamne avec la plus grande fermeté les crimes de guerre, le génocide et le nettoyage ethnique commis par Israël à Gaza, ainsi que l'occupation illégale et la colonisation de la Palestine;

Or. en

Amendement 263
Alice Teodorescu Måwe, Lukas Mandl, Miriam Lexmann, Hildegard Bentele, Antonio López-Istúriz White, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se déclare profondément préoccupé par la montée de l'antisémitisme dans le monde à la suite des attaques du Hamas du 7 octobre 2023;

Or. en

Amendement 264
Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. se déclare préoccupé par l'enracinement du socialisme autoritaire en Amérique latine et dans les Caraïbes; dénonce l'alliance contre nature que ce modèle politique et idéologique de gouvernance a forgée avec le terrorisme, le trafic de drogue et d'êtres humains, et la criminalité organisée en général; désigne Cuba, le Venezuela et le Nicaragua comme ses principaux promoteurs; souligne la menace croissante que cette tendance représente pour l'hémisphère occidental; dénonce la pénétration de ces réseaux criminels en Europe avec la complicité de partis politiques de gauche et de hauts fonctionnaires, notamment en Espagne, mais aussi à Bruxelles; demande à l'Union de suspendre l'accord de dialogue politique et de coopération avec Cuba, qui a conféré à tort une apparence de légitimité à un régime communiste qui persiste sans vergogne dans ses violations des droits de l'homme depuis 66 ans; invite en outre l'Union et ses États membres à reconnaître Edmundo González Urrutia comme le président légitime, élu démocratiquement, du Venezuela; se félicite de toutes les initiatives internationales visant à contraindre l'usurpateur Nicolás Maduro, chef du Cartel de los Soles, à renoncer au pouvoir; exige que tous les fonctionnaires en exercice et anciens fonctionnaires de l'Union reconnus coupables de collaboration ou d'avoir travaillé pour les régimes cubain et vénézuélien soient tenus responsables en tant que membres d'un réseau criminel organisé;
	Or. en

Amendement 265

Alice Teodorescu Måwe, Miriam Lexmann, Lukas Mandl, Hildegard Bentele, Antonio López-Istúriz White, Andrey Kovatchev, Céline Imart

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. rappelle qu'il importe de soutenir les pays voisins du Sud et reconnaît la nécessité pour l'Union de continuer à fournir une aide humanitaire; souligne toutefois que ces fonds doivent être soumis à des conditions strictes, à la transparence et à un contrôle afin de garantir qu'aucune ressource de l'Union ne profite directement ou indirectement à des organisations terroristes ou à des entités affiliées; juge inacceptable que des fonds de l'Union aient été utilisés pour financer des organisations dont certains membres participent à des actes terroristes et du matériel scolaire incitant les enfants à la haine et à la violence; rappelle l'obligation qui incombe à la Commission et aux États membres de contrôler rigoureusement tous les partenaires chargés de la mise en œuvre, afin d'éviter toute utilisation abusive de l'aide de l'Union; demande le renforcement des mécanismes de responsabilité;

Or. en

Amendement 266
Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Malik Azmani, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. réitère son appel pour que le Corps des gardiens de la révolution islamique soit ajouté à la liste de l'Union en matière de terrorisme; condamne le soutien

militaire apporté par l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; s'oppose fermement à la diplomatie de prise d'otages de l'Iran et exige que tous les ressortissants européens détenus en Iran soient libérés et soient autorisés à quitter le pays;

Or. en

Amendement 267
Emmanouíl Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. déplore le déficit démocratique et le manque total de respect envers les minorités de la Syrie; souligne l'importance de l'autoprotection des Kurdes, des Alaouites, des chrétiens et des Druzes; exprime sa gratitude envers les pays tiers qui interviennent pour protéger ces minorités;

Or. el

Amendement 268
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. demande un cessez-le-feu immédiat, et la levée de toutes les restrictions d'entrée pour l'aide humanitaire et les autres missions d'assistance civile dans toute la Palestine, et notamment à Gaza; exige le retrait total d'Israël de Gaza, de la Cisjordanie et de

Jérusalem-Est;

Or. en

Amendement 269
Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. exhorte la Commission à soutenir activement les mécanismes judiciaires internationaux et à garantir que tous les auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises dans le contexte du conflit à Gaza soient amenés à rendre des comptes;

Or. en

Amendement 270
Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Jaroslav Bžoch, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. s'inquiète des effets négatifs indéniables de la pression migratoire constante sur les infrastructures, les services, le marché du logement, la dynamique culturelle et la démographie des pays occidentaux, sans parler de l'instrumentalisation des flux d'immigration clandestine dans la guerre hybride et de la menace existentielle inhérente que représente la pénétration de l'islam radical en Europe; invite à lutter avec détermination contre ces flux et à promouvoir une approche de remigration

afin d'atténuer les conséquences écrasantes de l'immigration massive dans les pays d'accueil;

Or. en

Amendement 271
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. rappelle que l'occupation israélienne et les colonies de Jérusalem-Est et de Cisjordanie sont également illégales au regard du droit international et qu'Israël a déjà dépassé le délai d'un an qui lui avait été imparti pour les démanteler conformément à l'avis consultatif de la CIJ et à la résolution ultérieure de l'Assemblée générale des Nations unies; invite la Commission et les États membres à proposer et à mettre en œuvre des sanctions à l'encontre d'Israël;

Or. en

Amendement 272
Marta Temido

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. met l'accent sur le fait que le conflit à Gaza déstabilise le voisinage méridional de l'Union et risque d'avoir des répercussions plus larges dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, notamment en ce qui concerne la radicalisation, les

déplacements forcés et l'exacerbation des tensions régionales; souligne que ces dynamiques ont une incidence directe sur la sécurité européenne et la gestion des migrations;

Or. en

Amendement 273
Alice Teodorescu Måwe, Miriam Lexmann, Lukas Mandl, Céline Imart, Hildegard Bentele

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. se déclare profondément préoccupé par la situation humanitaire à Gaza et constate que la plupart des denrées alimentaires qui entrent à Gaza sont volées ou pillées et ne parviennent donc pas à leurs destinataires;

Or. en

Amendement 274
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. condamne les attaques illégales menées par Israël contre des nations souveraines du Proche et du Moyen-Orient, notamment la Syrie, le Liban, le Qatar, le Yémen, l'Irak et l'Iran, ainsi que son ingérence présumée dans la guerre au Soudan et son occupation illégale d'une partie de la Syrie et du Liban; se déclare profondément préoccupé par les informations faisant

état de drones visant des missions de solidarité civile avec Gaza en Tunisie et dans les eaux internationales;

Or. en

Amendement 275
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 sexies. rappelle que le droit du peuple palestinien à retourner sur ses terres est inaliénable et consacré par le droit international, notamment dans les résolutions 194 et 3 236 de l'Assemblée générale des Nations unies; invite la Commission et les États membres à affirmer explicitement leur soutien à ce droit, qui constitue un élément essentiel de toute paix juste et durable en Palestine;

Or. en

Amendement 276
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 septies. condamne fermement les mesures prises par les autorités israéliennes visant à interdire ou à entraver les opérations de l'UNRWA, qui ont gravement compromis la capacité de l'Agence à fournir une aide essentielle et vitale; réaffirme son soutien sans équivoque au mandat de l'UNRWA et

invite l'Union et ses États membres à défendre et à renforcer l'Agence en lui apportant un soutien politique et financier accru, compte tenu du rôle essentiel qu'elle joue dans la promotion du développement humain et la sauvegarde des droits et de la dignité des réfugiés palestiniens;

Or. en

Amendement 277
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 octies. rappelle qu'Israël possède des armes nucléaires et refuse toute inspection ou transparence; condamne la politique de type «deux poids, deux mesures» menée par les États-Unis, la Commission et les États membres en matière de prolifération nucléaire, comme en témoignent les sanctions imposées à l'Iran alors qu'aucune mesure comparable n'est prise à l'encontre d'Israël;

Or. en

Amendement 278
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 nonies. considère que les frappes militaires israélo-américaines contre

l'Iran en juin 2025 violent non seulement la charte des Nations unies, mais aussi l'interdiction de prendre pour cible des installations nucléaires établie par les protocoles additionnels aux conventions de Genève, en particulier l'article 56 du protocole I et l'article 15 du protocole II; regrette que ces attaques aient encore affaibli le régime mondial de non-prolifération; invite la HR/VP et les États membres à élaborer une approche diplomatique alternative et à éviter toute nouvelle escalade;

Or. en

Amendement 279
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 decies. exprime sa profonde préoccupation face aux effets de la réactivation des sanctions contre l'Iran sur le peuple iranien; souligne que ces mesures touchent principalement la population civile, exacerbant encore davantage les difficultés économiques, notamment les pénuries de médicaments, qui constituent une violation des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 280
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	***supprimé***

Or. en

Amendement 281
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme ***le rôle clé des*** organisations multilatérales et des forums régionaux ***en tant que plateformes indispensables à la*** résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» ***risquent de fragmenter de plus en plus les*** normes mondiales et ***imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du*** multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de ***garantir*** la sécurité et la prospérité de l'Europe;	10. affirme ***que les*** organisations multilatérales et des forums régionaux ***doivent servir de moteurs pour une véritable*** résolution des conflits et à une gouvernance mondiale***, et non de mécanismes qui se contentent de geler les différends ou de renforcer l'instabilité***; ***considère, à cet égard, que cela nuit au fait que, lors des récentes guerres en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, c'est Washington qui a pris l'initiative de mettre fin aux combats***; avertit que les formats ***dits*** «minilatéraux» ***accélèrent la fragmentation des*** normes mondiales et ***affaiblissent l'universalité du droit international; insiste sur le fait que l'Union ne peut se permettre de se reposer***

sur ses lauriers, mais doit adopter un multilatéralisme ***plus affirmé et fondé sur des principes***, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales ***audacieuses***, solidement ancrées dans les règles mondiales ***contraignantes***, afin de ***préserver*** la sécurité***, la crédibilité*** et la prospérité de l'Europe;

Or. en

Amendement 282
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales ***et de leurs agences, des tribunaux internationaux*** et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale**;** ***salue le rôle joué par les tribunaux internationaux, tels que la CIJ et la CPI, dans la promotion de la justice internationale, en particulier en ce qui concerne la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux***; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;

Or. en

Amendement 283
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; ***dénonce les relations bilatérales entretenues par certains États membres avec des régimes autocratiques tels que Cuba, le Nicaragua et le Venezuela, qui risquent de nuire à la crédibilité de l'Union dans la lutte pour la démocratie à l'échelle mondiale:*** invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;

Or. en

Amendement 284
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la

résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;

résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union***, en étroite coordination avec ses États membres,*** de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR***, agissant sur mandat et avec l'accord des États membres,*** à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;

Or. en

Amendement 285
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe; ***demande à l'Union et à ses États membres de soutenir la participation effective de Taïwan aux organisations internationales pertinentes, comme l'OMS, l'OACI,***

Interpol et la CCNUCC;

Or. en

Amendement 286
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales***, avec une Organisation des Nations unies plus efficace en leur sein,*** et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe ***et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale***;

Or. en

Amendement 287
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en

tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; ***avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver*** un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; ***considère que l'Union doit privilégier*** un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs***; avertit que les normes mondiales du droit international courent un risque croissant de fragmentation***; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe ***et de renforcer un ordre international fondé sur des normes***;

Or. es

Amendement 288
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale***; confirme son engagement à faire avancer des réformes globales visant à redynamiser le système des Nations unies***; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;

Or. en

Amendement 289
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales***, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe***;	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales***, notamment les Nations unies (ONU), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)*** et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales;

Or. en

Amendement 290
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les	10. affirme le rôle clé ***des Nations unies,*** des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance

formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;

Or. en

Amendement 291
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires ***partageant les mêmes valeurs***; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;	10. affirme le rôle clé des organisations multilatérales et des forums régionaux en tant que plateformes indispensables à la résolution des conflits et à une gouvernance mondiale; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ***tous*** ses partenaires; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe;

Or. en

Amendement 292

Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, António Tânger Corrêa, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***affirme*** le rôle ***clé des*** organisations multilatérales et des forums régionaux ***en tant que plateformes indispensables à*** la résolution des conflits ***et à une*** gouvernance mondiale***; avertit que les formats «minilatéraux» risquent de fragmenter de plus en plus les normes mondiales et imposent à l'Union de trouver un équilibre autour d'une conception large et inclusive du multilatéralisme, en étroite coopération avec ses partenaires partageant les mêmes valeurs; invite la Commission et la VP/HR à lancer des initiatives multilatérales, solidement ancrées dans les règles mondiales, afin de garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe***;	10. ***remet en question*** le rôle ***joué aujourd'hui par les*** organisations multilatérales et des forums régionaux***, qui sont de moins en moins pertinents pour*** la résolution des conflits***; invite à une réflexion approfondie sur les raisons du discrédit dans lequel ces organisations, ainsi que l'Union elle-même, sont tombées; souligne l'obsession d'une*** gouvernance mondiale ***centralisée, le mépris de la souveraineté nationale, le gaspillage des ressources publiques et privées et l'absence de responsabilité comme raisons de ce discrédit***;

Or. en

Amendement 293
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. reconnaît que la lassitude à l'égard de l'ordre mondial multilatéral est en partie due à un manque d'adaptation aux réalités géopolitiques actuelles; invite, à cet égard, l'Union et ses États membres à présenter des propositions solides visant à obtenir un siège permanent pour l'Union dans toutes les instances multilatérales; se félicite de l'initiative ONU@80 lancée par le secrétaire général des Nations unies; réaffirme qu'une

partie indispensable de la réforme des Nations unies entraînerait la suppression du droit de veto au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que la garantie d'un rôle plus proactif de l'Union, en particulier un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies;

Or. en

Amendement 294
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. exprime sa profonde préoccupation face à la situation financière désastreuse des Nations unies, dont le budget général est confronté à une réduction de 500 millions de dollars et à une perte de 20 % des emplois, ainsi qu'à de nouvelles coupes importantes dans ses agences chargées du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et de la santé à la suite du retrait du soutien financier des États-Unis; invite les États membres et les pays partageant les mêmes idées à soutenir les Nations unies dans leur processus de réforme tout en garantissant des ressources financières et un soutien politique suffisants pour la poursuite du multilatéralisme en tant que fondement de la gouvernance mondiale;

Or. en

Amendement 295
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. estime que l'Occident dans son ensemble devrait élaborer une politique globale visant à contenir l'axe des régimes autoritaires, qui resteront à long terme des concurrents stratégiques et une menace pour notre sécurité, notre prospérité et nos valeurs; demande que l'expérience historique soit prise en considération, en soulignant la nature expansionniste de l'idéologie communiste et l'impérialisme inhérent à Moscou;

Or. en

Amendement 296
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la VP/HR à réévaluer l'approche de l'Union à l'égard du groupe BRICS et de ses partenaires et à élaborer une politique européenne distincte à l'égard des BRICS+; souligne que les BRICS+ donnent à la Russie les moyens de contourner les mesures destinées à l'isoler politiquement et permet à la Chine d'étendre encore son influence par ses pratiques de financement de projets d'infrastructure;

Or. en

Amendement 297
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. déplore l'utilisation abusive des organisations multilatérales par un certain nombre de pays tiers, en particulier les régimes autoritaires et totalitaires, afin de promouvoir un programme réactionnaire qui remet en cause les droits de l'homme et l'ordre mondial multilatéral et fondé sur des règles; souligne les graves conséquences du discrédit jeté sur ces organisations multilatérales et des attaques dont elles font l'objet; invite l'Union à élaborer une stratégie solide en collaboration avec ses États membres et les pays partageant les mêmes valeurs afin de contenir cette situation et d'envoyer un message uni et fort de soutien à ces organisations lorsqu'elles sont attaquées ou menacées;

Or. en

Amendement 298
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	***supprimé***

Or. en

Amendement 299

Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour ***financer et*** investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre ***les manipulations de l'information et ingérences étrangères (FIMI); estime que les efforts déployés par l'Union pour lutter contre*** l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information ***devraient s'appuyer sur l'expertise déjà acquise au sein du SEAE***; ***demande que des efforts supplémentaires soient consentis pour rendre pleinement opérationnelle la boîte à outils FIMI mise au point par le SEAE; demande une plus grande cohérence entre les réglementations et les efforts existants et à venir de l'Union visant à lutter contre la FIMI, y compris le Bouclier européen pour la démocratie, et à garantir une répartition significative des tâches entre tous ces éléments et les institutions, services et organes concernés; souligne la nécessité d'une réponse rapide, ferme et collective aux opérations de la FIMI, parallèlement aux efforts visant à augmenter les coûts pour les auteurs de ces actions;***

Or. en

Amendement 300
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***souligne la nécessité pour l'Union de renforcer ses mécanismes de réponse et la résilience sociétale et institutionnelle face aux menaces hybrides, qui continuent de remettre en cause la stabilité de nos systèmes démocratiques; déplore vivement que l'administration américaine actuelle ait mis fin à la plupart de ses financements en faveur de l'aide au développement, du soutien aux ONG et aux médias indépendants dans le monde entier, et invite instamment la Commission et la VP/HR à veiller à ce que l'Union intervienne lorsque ses priorités sont en jeu;***

Or. en

Amendement 301
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***affirme que l'Union doit renforcer son action extérieure en matière***

	de détection et de prévention des prémices de l'autocratisation dans les pays tiers, en particulier dans les démocraties matures; demande à cet égard la mise en place d'une évaluation européenne de la démocratie permettant de détecter les premiers signes de tendances autoritaires, ainsi que d'une boîte à outils pour mener des actions axées sur le soutien à la démocratie et la lutte contre les discours autoritaires dans de tels cas;

Or. en

Amendement 302
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***réaffirme la nécessité de favoriser l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de lutte contre les menaces hybrides et de renforcement de la résilience sociétale; encourage une coopération plus étroite entre l'Union et ses partenaires mondiaux partageant les mêmes valeurs et disposant d'une grande expérience dans la lutte contre les menaces hybrides, tels que le Japon ou Taïwan;***

Or. en

Amendement 303

Ondřej Kolář

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***encourage la mise en place d'un mécanisme de coopération entre les institutions de l'Union et leurs homologues ukrainiens afin d'échanger les bonnes pratiques en matière de lutte contre la guerre hybride et les opérations d'information russes, renforçant ainsi la résilience mutuelle face à ces menaces en constante évolution;***

Or. en

Amendement 304
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***demande en outre une stratégie de communication solide concernant le rôle de l'Union dans le monde, ses valeurs et ses actions, en***

particulier dans les pays du Sud et dans d'autres régions où la désinformation diffusée par les régimes autoritaires influence l'opinion publique;

Or. en

Amendement 305
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques***, en étroite coopération avec les États membres***; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer***, en étroite coopération avec les États membres,*** les pressions autocratiques***, qui visent à affaiblir les contrôles sur les abus de pouvoir, à réduire l'espace civique et à porter atteinte aux droits de l'homme***; plaide***, dans ce contexte,*** pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***estime que l'Union devrait clairement définir la sphère numérique comme un champ d'action et reconnaître la diplomatie numérique comme un intérêt stratégique;***

Or. en

Amendement 306
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions

autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***rappelle la nécessité, soulignée dans une résolution du Parlement européen du 28 février 2024, que l'Union veille à ce que les délégations de l'Union disposent des moyens nécessaires pour lutter contre la désinformation[1 bis];***
	[1 bis] Textes adoptés de cette date, P9_TA(2024)0104.
	Or. en

Amendement 307
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***souligne, à cet égard, l'importance d'une détection précoce suffisante des campagnes de désinformation afin qu'elles puissent être confrontées en temps utile à un contre-discours convaincant;***
	Or. de

Amendement 308

Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information; ***exprime sa profonde préoccupation quant au fait que même des partenaires démocratiques de longue date se livrent désormais à la diffusion d'un discours antidémocratique;***

Or. en

Amendement 309
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information ***que pratiquent notamment la Russie et la Chine en Europe***;

Or. en

Amendement 310
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information***, tout en préservant le pluralisme et la liberté d'expression***;

Or. en

Amendement 311
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un ***argumentaire*** démocratique efficace et solide ***pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec*** les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication ***stratégique*** et la lutte contre ***l'ingérence étrangère*** et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un ***dialogue*** démocratique efficace et solide ***dans*** les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication ***pluraliste*** et la lutte contre ***la censure*** et la manipulation de l'information;

Or. en

Amendement 312
Tonino Picula

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à ***agir de manière cohérente et à*** mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;

Or. en

Amendement 313
Adam Bielan, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère ***et*** la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère***,*** la manipulation de l'information ***et les menaces liées à la cybersécurité***;

Or. en

Amendement 314
Sergey Lagodinsky
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;	11. invite la VP/HR à mettre en avant un argumentaire démocratique efficace et solide pour contrer les pressions autocratiques, en étroite coopération avec les États membres ***et la société civile***; plaide pour investir davantage dans la communication stratégique et la lutte contre l'ingérence étrangère et la manipulation de l'information;

Or. en

Amendement 315
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle qu'à une époque marquée par des changements technologiques rapides et une concurrence géopolitique, le rôle moteur de l'Union dans les domaines de l'intelligence artificielle, du numérique et de la diplomatie verte est essentiel pour sa pertinence et sa résilience; se félicite de l'adoption de la stratégie numérique internationale de l'Union; invite l'Union à renforcer sa diplomatie numérique et son intelligence artificielle dans son action extérieure; demande, à cet égard, l'élaboration d'un plan d'action concret afin d'éviter toute fragmentation des mesures, ainsi que la mise en place d'une boîte à outils complète pour l'action extérieure, dotée de ressources suffisantes, afin de garantir le rôle de l'Union en tant que partenaire international fiable et attractif dans ces domaines;

Or. en

Amendement 316
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. salue la poursuite des travaux du SEAE visant à faire face aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI) et à les contrer au moyen de la boîte à outils FIMI de l'Union, de l'établissement des task forces STRATCOM et d'une coopération étroite avec les États membres, les partenaires internationaux, la société civile et d'autres acteurs pertinents;

Or. en

Amendement 317
Małgorzata Gosiewska, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. insiste sur sa détermination à défendre les frontières et les citoyens de l'Union contre diverses formes de guerre hybride, qui comprennent des composantes informationnelles, politiques, provocatrices et militaires, ainsi que l'utilisation des flux migratoires comme arme par le régime au pouvoir en Biélorussie;

Or. en

Amendement 318
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. demande instamment l'adoption en temps utile d'un «bouclier européen pour la démocratie» afin de détecter, de suivre et de supprimer les contenus trompeurs en ligne, renforçant ainsi le soutien de l'Union à la protection des démocraties dans les pays tiers, en particulier dans le voisinage de l'Union; souligne l'importance d'une application effective de toutes les dispositions pertinentes du règlement sur les services numériques (DSA) sur les plateformes de médias sociaux, notamment les articles 34 et 35, afin de contrer et de limiter la portée des opérations FIMI malveillantes menées par des pays tiers; se félicite de la création prochaine d'un nouveau Centre européen pour la résilience démocratique et du nouveau programme pour la résilience des médias; souligne que ces initiatives doivent s'accompagner de ressources humaines et financières appropriées afin de détecter et de lutter efficacement contre la manipulation de l'information et la désinformation; invite le SEAE et les délégations de l'Union dans les pays tiers à renforcer leurs capacités respectives de lutte contre la désinformation et la propagande liées à la PESC de l'Union;

Or. en

Amendement 319
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite à renforcer la diplomatie

culturelle et les relations culturelles internationales de l'Union en tant qu'instrument pertinent pour la paix, pour relever les défis mondiaux et pour promouvoir une image positive et cohérente de l'Union à l'étranger; demande instamment d'accroître l'aide qu'accorde l'Union aux secteurs créatifs et artistiques de pays tiers, y compris l'assistance destinée au renforcement des capacités; demande de promouvoir la cocréation culturelle entre pays tiers, notamment en renforçant les échanges et les résidences culturels; souligne à cet égard la nécessité de renforcer la StratCom du SEAE;

Or. en

Amendement 320
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. encourage l'élaboration d'analyses stratégiques annuelles des menaces pesant sur l'ordre international fondé sur des règles, coordonnées par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et suivies de mesures actives visant à prévenir toute nouvelle érosion des normes multilatérales;	12. encourage l'élaboration d'analyses stratégiques annuelles des menaces pesant sur l'ordre international fondé sur des règles, coordonnées par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et suivies de mesures actives visant à prévenir toute nouvelle érosion des normes multilatérales***, en veillant à ce que les intérêts européens en matière de sécurité soient systématiquement intégrés dans la défense des normes et des institutions mondiales***;

Or. en

Amendement 321
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. encourage l'élaboration d'analyses stratégiques annuelles des menaces pesant sur l'ordre international fondé sur des règles, coordonnées par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et suivies de mesures actives visant à prévenir toute nouvelle érosion des normes multilatérales;	12. encourage l'élaboration d'analyses stratégiques annuelles des menaces pesant sur l'ordre international fondé sur des règles, coordonnées par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et ***l'OTAN,*** suivies de mesures actives visant à prévenir toute nouvelle érosion des normes multilatérales;

Or. en

Amendement 322
Marc Botenga, Rima Hassan, Danilo Della Valle
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. encourage l'élaboration d'analyses stratégiques annuelles des menaces pesant sur l'ordre international fondé sur ***des règles***, coordonnées par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et suivies de mesures actives visant à prévenir toute nouvelle érosion des normes multilatérales;	12. encourage l'élaboration d'analyses stratégiques annuelles des menaces pesant sur l'ordre international fondé sur ***les Nations unies***, coordonnées par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et suivies de mesures actives visant à prévenir toute nouvelle érosion des normes multilatérales;

Or. en

Amendement 323
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis constate que les acteurs non

étatiques, tels que les réseaux criminels et les groupes terroristes, souvent inspirés et contrôlés par des régimes, mettent en danger la santé et la sécurité des Européens et contribuent à l'instabilité régionale par le trafic d'êtres humains et la production illicite de drogues; souligne qu'ils exploitent souvent des personnes vulnérables, qui sont instrumentalisées comme des outils entre les mains des régimes, comme dans le cas de l'utilisation de la migration comme arme;

Or. en

Amendement 324
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que l'Union et ses États membres partagent de nombreuses valeurs, intérêts et liens historiques, culturels et humains avec de nombreux pays à travers le monde;

Or. es